



Département du GERS

Communauté de Communes BASTIDES DE LOMAGNE

ZA Route d'Auch

32120 MAUVEZIN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 8 AVRIL 2024

Mise en ligne le 15 Avril 2024

Exécutif : M. Jean Luc SILHERES

Rédacteur des actes : M. Jean Jacques SAGANSAN

(Auxiliaire : Mme Charlotte REGUENA)

Publication des actes : Mme Charlotte REGUENA

N° Délibération	Nomenclature		Objet de la délibération	Vote
	N°	Thème		
D-08042024_1	5.3	Désignation représentants	Désignation d'un nouveau membre pour le CIAS Bastides de Lomagne	Unanimité
D-08042024_2	5.7	Intercommunalité	Adhésion au pôle Bien Vivre au Travail du CDG32	Unanimité
D-08042024_3	5.7	Intercommunalité	Validation du rapport de la Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées	Unanimité
D-08042024_3a	5.7	Intercommunalité	Rapport de la Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées	
D-08042024_4	7.2	Fiscalité	Vote des taux d'enlèvement des Ordures Ménagères 2024	Majorité
D-08042024_4a	7.2	Fiscalité	Taux SIDEL	
D-08042024_4b	7.2	Fiscalité	Taux SICTOM EST	
D-08042024_4c	7.2	Fiscalité	Taux FDL Etat 1259	
D-08042024_5	7.2	Fiscalité	Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024	Majorité
D-08042024_6	7.2	Fiscalité	Fixation du montant d'une base servant à l'établissement de la cotisation minimum	Majorité
D-08042024_7	7.2	Fiscalité	Taxe sur les surfaces commerciales - fixation du coefficient multiplicateur	Majorité
D-08042024_8	7.2	Fiscalité	Fixation du produit de la taxe GEMAPI 2024	Majorité
D-08042024_9	7.6	Contributions budgétaires	Approbation des contributions et subventions 2024	Majorité
D-08042024_10	7.4	Interventions Economiques	Taxe foncière sur les propriétés non bâties - Dégrèvement de la taxe afférente aux parcelles exploitées par de jeunes agriculteurs	Majorité
D-08042024_11	7.1	Décisions Budgétaires	Dotations de fonctionnement aux écoles 2024	Majorité
D-08042024_12	7.1	Décisions Budgétaires	Vote du budget 2024 - Budget Principal	Majorité
D-08042024_12a	7.1	Décisions Budgétaires	Budget Principal 2024 - Arrêtés et Signatures	

D-08042024_13	7.1	Décisions Budgétaires	Vote du budget 2024 - Budget Assainissement	Majorité
D-08042024_13a	7.1	Décisions Budgétaires	Budget Assainissement 2024 - Arrêtés et Signatures	
D-08042024_14	7.1	Décisions Budgétaires	Vote du budget 2024 - Budget Bâtiments d'Entreprises	Majorité
D-08042024_14a	7.1	Décisions Budgétaires	Budget Bâtiments d'Entreprises 2024 - Arrêtés et Signatures	
D-08042024_15	7.1	Décisions Budgétaires	Vote du budget 2024 - Budget ZAE Bastides de Lomagne	Majorité
D-08042024_15a	7.1	Décisions Budgétaires	Budget ZAE Bastides de Lomagne 2024 - Arrêtés et Signatures	



EXTRAIT DU REGISTRE

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
BASTIDES DE LOMAGNE**

Délibération n° D-08042024-1

Séance du 8 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 8 Avril à 20h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 49 : Mesdames, Messieurs Éric BALLESTER, Alain BAQUE, Olivier BAX, Gilles BEGUE, Thierry BEGUE, Vincent BEGUE, Alain BERTHET, Patrick BET, Daniel CABASSY, Chantal CALAC, Claude CAPERAN, Christian CARDONA, Serge CETTOLO, Claire CHAUBET, Philippe DE GALARD, Linda DELDEBAT, Serge DIANA, Bénédicte DISCORS, Marceau DORBES, Michel FOURREAU, Pascal GOUGET, Nicolas GOULARD, Christophe LABORDE, Guy LACOURT, Michèle LAFFITTE, Alexandre LAFFONT, Régis LAGARDERE, Guy MANTOVANI, Sylvie MASAROTTI, Jean Charles MATHEY, Dominique MEHEUT, Monique MESSEGUE, Pascal NOBY, Patrick PASQUALI, Christiane PIETERS, Florian PINOS, Christian PONTAC, Cyril ROMERO, Serge ROQUES, Dominique ROUX, Jean-Jacques SAGANSAN, Marie-José SEYCHAL, Patrick SIMORRE, Jean Luc SILHERES, Yvette SLIVA, Cédric TARRIBLE (représente Michel TARRIBLE), André TOUGE, Catherine VILLADIEU, Didier WILLIAME

Absents excusés 7 : Josiane BIGOURDAN, Stéphanie BORDES, Annie DELAYE, Marc DE NALE, Joël DURREY, Gervais MOLAS, Gilles TERNIER

Procuration 5 : Josiane BIGOURDAN donne procuration à Alain BAQUE
Stéphanie BORDES donne procuration à Eric BALLESTER
Annie DELAYE donne procuration à Marie-José SEYCHAL
Marc DE NALE donne procuration à Michèle LAFFITTE
Gervais MOLAS donne procuration à Philippe DE GALARD

Secrétaire de séance : Jean Jacques SAGANSAN (Auxiliaire : Charlotte REGUENA)

Objet : Désignation d'un nouveau membre pour le CIAS Bastides de Lomagne

Monsieur le Président expose à l'Assemblée le souhait de Mme Karine VIDAL de quitter le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Le Conseil d'Administration étant composé de 8 membres élus issus du Conseil Communautaire et 8 membres de la société civile, il convient donc de la remplacer.

Monsieur le Président propose Mme Alexandra PASCOLINI pour remplacer Mme Karine VIDAL. De plus, il ajoute que suite au décès de M. Tourisseau, la commune de Saint Clar a désigné M. Gilles TERNIER pour le remplacer.

Ces propositions ont été adoptées à l'unanimité.

**Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES**





EXTRAIT DU REGISTRE

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
BASTIDES DE LOMAGNE**

Délibération n° D-08042024-2

Séance du 8 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 8 Avril à 20h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 49: Mesdames, Messieurs Éric BALLESTER, Alain BAQUE, Olivier BAX, Gilles BEGUE, Thierry BEGUE, Vincent BEGUE, Alain BERTHET, Patrick BET, Daniel CABASSY, Chantal CALAC, Claude CAPERAN, Christian CARDONA, Serge CETTOLO, Claire CHAUBET, Philippe DE GALARD, Linda DELDEBAT, Serge DIANA, Bénédicte DISCORS, Marceau DORBES, Michel FOURREAU, Pascal GOUGET, Nicolas GOULARD, Christophe LABORDE, Guy LACOURT, Michèle LAFFITTE, Alexandre LAFFONT, Régis LAGARDERE, Guy MANTOVANI, Sylvie MASAROTTI, Jean Charles MATHEY, Dominique MEHEUT, Monique MESSEGUE, Pascal NOBY, Patrick PASQUALI, Christiane PIETERS, Florian PINOS, Christian PONTAC, Cyril ROMERO, Serge ROQUES, Dominique ROUX, Jean-Jacques SAGANSAN, Marie-José SEYCHAL, Patrick SIMORRE, Jean Luc SILHERES, Yvette SLIVA, Cédric TERRIBLE (représente Michel TERRIBLE), André TOUGE, Catherine VILLADIEU, Didier WILLIAME

Absents excusés 7 : Josiane BIGOURDAN, Stéphanie BORDES, Annie DELAYE, Marc DE NALE, Joël DURREY, Gervais MOLAS, Gilles TERNIER

Procuration 5 : Josiane BIGOURDAN donne procuration à Alain BAQUE
Stéphanie BORDES donne procuration à Eric BALLESTER
Annie DELAYE donne procuration à Marie-José SEYCHAL
Marc DE NALE donne procuration à Michèle LAFFITTE
Gervais MOLAS donne procuration à Philippe DE GALARD

Secrétaire de séance : Jean Jacques SAGANSAN (Auxiliaire : Charlotte REGUENA)

Objet : Adhésion au pôle Bien Vivre au Travail du CDG32

M. le Président informe les membres du conseil communautaire que suite à une révision de la tarification des missions facultatives exercées par le pôle Bien Vivre au Travail du Centre de Gestion, il est nécessaire de se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion de la commune à ce pôle.

Désormais, le CDG propose une tarification unique et forfaitaire de 100 € par agent par an, pour les affiliés à titre obligatoire, leur permettant l'accès à l'ensemble des missions du pôle BVT (santé au travail, prévention des risques professionnels, maintien dans l'emploi, inspection, ergonomie). Les modalités de fonctionnement et de contact du pôle sont inchangées, elles sont détaillées dans la convention.

Il est ainsi proposé aux membres de l'assemblée délibérante de renouveler son adhésion au pôle Bien Vivre au Travail, d'adopter les termes de la convention proposée et d'autoriser le Président à réaliser l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision, notamment à signer la convention d'adhésion.

Le conseil communautaire,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers en date du 11 décembre 2023 portant sur l'actualisation des tarifs des services conventionnels du CDG et notamment ceux du pôle Bien Vivre au Travail,

Entendu l'exposé de M. le Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- de renouveler l'adhésion de la commune au pôle Bien Vivre au Travail du Centre de Gestion
- d'adopter les termes de la convention définissant les modalités d'adhésion et les conditions de réalisation des différentes missions réalisées par le pôle.
- d'autoriser M. le Président à réaliser l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision, notamment à signer la convention d'adhésion.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président, Jean Luc SILHERES





EXTRAIT DU REGISTRE

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
BASTIDES DE LOMAGNE**

Délibération n° D-08042024-3

Séance du 8 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 8 Avril à 20h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 49 : Mesdames, Messieurs Éric BALLESTER, Alain BAQUE, Olivier BAX, Gilles BEGUE, Thierry BEGUE, Vincent BEGUE, Alain BERTHET, Patrick BET, Daniel CABASSY, Chantal CALAC, Claude CAPERAN, Christian CARDONA, Serge CETTOLO, Claire CHAUBET, Philippe DE GALARD, Linda DELDEBAT, Serge DIANA, Bénédicte DISCORS, Marceau DORBES, Michel FOURREAU, Pascal GOUGET, Nicolas GOULARD, Christophe LABORDE, Guy LACOURT, Michèle LAFFITTE, Alexandre LAFFONT, Régis LAGARDERE, Guy MANTOVANI, Sylvie MASAROTTI, Jean Charles MATHEY, Dominique MEHEUT, Monique MESSEGUE, Pascal NOBY, Patrick PASQUALI, Christiane PIETERS, Florian PINOS, Christian PONTAC, Cyril ROMERO, Serge ROQUES, Dominique ROUX, Jean-Jacques SAGANSAN, Marie-José SEYCHAL, Patrick SIMORRE, Jean Luc SILHERES, Yvette SLIVA, Cédric TERRIBLE (représente Michel TERRIBLE), André TOUGE, Catherine VILLADIEU, Didier WILLIAME

Absents excusés 7 : Josiane BIGOURDAN, Stéphanie BORDES, Annie DELAYE, Marc DE NALE, Joël DURREY, Gervais MOLAS, Gilles TERNIER

Procuration 5 : Josiane BIGOURDAN donne procuration à Alain BAQUE
Stéphanie BORDES donne procuration à Eric BALLESTER
Annie DELAYE donne procuration à Marie-José SEYCHAL
Marc DE NALE donne procuration à Michèle LAFFITTE
Gervais MOLAS donne procuration à Philippe DE GALARD

Secrétaire de séance : Jean Jacques SAGANSAN (Auxiliaire : Charlotte REGUENA)

Objet : Validation du rapport de la Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées

M. le Président informe que la Commission Intercommunale d'Accessibilité s'est réunie le 27 Mars 2024.

La commission a pour objectif de :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports
- Etablir un rapport annuel présenté au Conseil Communautaire et transmis au représentant de l'Etat dans le département, au Président du conseil départemental, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées, au comité départemental des retraités et des personnes âgées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.
- Faire toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements aux personnes handicapées
- Tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public (ERP) situés sur son territoire de compétence qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmé (Ad'Ap) et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

Le Président fait part du rapport de la Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de valider le rapport de la commission intercommunale d'accessibilité tel annexé à la présente délibération.

**Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES**



Commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées

CIAPH 2024



- ◆ ZA route d'Auch - 32120 Mauvezin
- ◆ Tél : 05 62 06 84 67 - Email : contact@ccb132.fr
- ◆ Page Facebook : Communauté de Communes Bastides de Lomagne

Liste des personnes membres de la CIAPH

Jean-Luc SILHERES, président de la CCBL
André BIELLE, GIPH
Yves CORVAISIER, directeur Régie Rurale
Amandine SALIERES, directrice service aide à domicile CIAS
Jean-Marc MIGLIORINI, MNT
Nicolas MUHARY, DDT
Philippe DELLAVEDOVE, DDT
Frédéric ROUINEAU, chef des services techniques CCBL
Elsa BRUGUIERE, Petites Villes de Demain
Dominique MEHEUT, élue à la mairie de Cologne
M. Christophe LABORDE, élue de Mauvezin
Elu (e) de St-Clar
Elu (e) de Gaudonville
Elu (e) de Monfort

Elu (e) de Bives
Elu (e) de Ste-Gemme
Elu (e) de Thoux
M. SAGANSAN, élu de Monbrun
M. Khader GHEZAL, centre social ARCOLAN
Génération mouvement de Tournecoupe
Club « Toujours sourire » de Mauvezin
Association « bouchons d'amour »
Mme MULOT, foyer d'accueil médicalisé La Tucole de St-Clar
Chargé de coopération territoriale CCBL
Valérie PAILHES, assistante de prévention CCBL

Membres invités en 2024 :

- *Mme Isabelle HOAREAU, association « La maison des FEE » à Tournecoupe : cette association réunit et accueille des familles d'enfants porteurs de troubles autistiques*
- *Mme Carine BAGUR, directrice école primaire Mauvezin : cette école dispose d'une classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) qui permet la scolarisation d'enfants en situation de handicap*
- *Mme Aurélie RIVES, enseignante à l'école primaire de Mauvezin en dispositif ULIS pour 10 enfants*

Membres présents:

Jean-Luc SILHERES, président de la CCBL
André BIELLE, GIPH
Yves CORVAISIER, directeur Régie Rurale
Jean-Marc MIGLIORINI, MNT
Nicolas MUHARY, DDT
Frédéric ROUINEAU, chef des services techniques CCBL
Dominique MEHEUT, élue à la mairie de Cologne
Guy MARQUILLIE, Association « bouchons d'amour »
Hélène BOURY, Chargé de coopération territoriale CCBL
Aurélie RIVES, coordinatrice ULIS
Isabelle HARAU, association les FEE
Aude CASSAGNE, service civique asso les FEE
Aïna BENORD, adhérente asso les FEE
Valérie PAILHES, assistante de prévention CCBL

Tous les autres membres listés dans la diapositive sont excusés

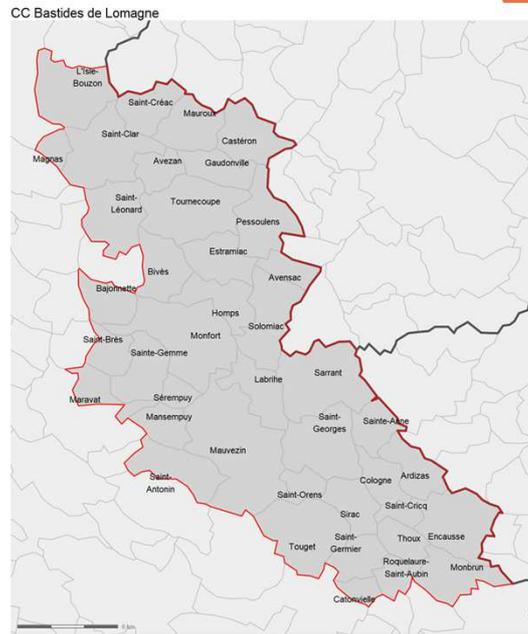
Les différentes formes de handicap



La CIAPH, ses missions

La commission est composée d'élus, d'usagers, de personnes handicapées ou de personnes les représentant.

La commission est chargée de dresser un état des lieux de l'accessibilité du cadre bâti existant, des espaces publics, de la voirie et des transports.



Missions de la CIAPH sur le territoire de la CCBL

Une nouvelle mission lui a été confiée en 2015 :

- Tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public (ERP) situés sur son territoire de compétence qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmé (Ad 'AP) et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.



Une nouvelle mission lui a été confiée en 2024 :

- Collecter les données d'accessibilité relatives aux arrêts de bus prioritaires, et ce dans un rayon de 200 mètres. Ces informations (et leur mise à jour) vont alimenter les calculateurs d'itinéraires de transports mis à disposition des usagers. Un arrêté à paraître en avril 2024 précisera les données obligatoires à collecter.

Les communes disposant d'un arrêt de bus prioritaire devront collecter les données relatives à l'accessibilité de ces arrêts et les transmettre à la CIAPH.

Des membres de la CIAPH précisent que les arrêts à Mauvezin ne sont pas accessibles:

- Voitures stationnées sur l'arrêt vers Auch
- Trottoirs non accessibles sur l'arrêt vers Montauban

Recensement des travaux en accessibilité sur le bourg-centre de Cologne



Liaison piétonne vers ARCOLAN
Liaison piétonne vers le lotissement du Sud
Liaison piétonne vers la Zone Artisanale
Zone du foirail à réaménager
Rues (et trottoirs) adjacentes au foirail à réaménager

Etude de développement global en cours en 2024 : cette étude va programmer les actions à réaliser

La programmation des actions va porter sur:

- Les liaisons piétonnes
- L'aménagement de la zone du foirail
- Le stationnement

Mme MEHEUT soumettra une réflexion sur l'accessibilité de la halle à la commune de Cologne.

Le PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics) peut être actualisé une fois l'étude de développement global terminée.

Recensement des travaux en accessibilité sur le bourg-centre de SAINT-CLAR

Problème accessibilité piétonne au centre historique
Point dangereux : carrefour entrée du village (Vers Mauvezin)
Point dangereux : carrefour dans le village devant *La Bascule*
Réflexion sur le centre en général et notamment le revêtement du sol en galets



Etude de l'aménagement de l'espace public dans le centre achevée début 2024 avec plan d'action, réunion publique de présentation du plan d'aménagement global du village

Le PAVE peut être actualisé avec le projet d'aménagement global du village.

Recensement des travaux en accessibilité sur le bourg-centre de Mauvezin

Mise en accessibilité du foyer rural
Mise en accessibilité de l'espace jeune,
rue du Dr FAUQUE
Projet sur la friche de l'ancien Super
U :Projet de village des aînés avec étude
en cours en 2024
Projet en réflexion : liaison basse-ville et
carrefour Roger Couderc
Réflexion sur la circulation dans le village,
surtout autour de la rue Gambetta
Projet de création d'un PUMPTRACK sur
espace fermé et sécurisé



***Pas d'étude globale mais
étude au cas par cas.***

L'accessibilité du foyer rural de Mauvezin reste à vérifier avec l'installation prévue d'un monte-charge.

L'accès au laboratoire n'est pas accessible: trottoirs.

L'accès au nouveau cabinet de kiné, place de la libération, n'est pas accessible: trottoirs et marche de 5 cm pour entrer dans le cabinet.

L'accès au cabinet de kiné, rue des jardins, n'est pas accessible: pas de WC, marche de 10 cm pour entrer (Il faut attendre devant le cabinet et téléphoner pour que quelqu'un vienne ouvrir, même quand il pleut)

Le PAVE peut être actualisé avec les projets de réaménagement du village.

Transport à la demande à la CCBL

LES ÉTAPES

EN RÉSUMÉ

SI J'HABITE DANS UNE DE CES COMMUNES

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Mauvezin Lectoure	Mauvezin Fleurance	Mauvezin Saint-Clar Fleurance	Saint-Clar	Fleurance Lectoure Auch	Mauvezin Saint-Clar Beaumont

JE PEUX ALLER OÙ ET QUAND ?

LES HORAIRES PAR DESTINATION

Communes du secteur Nord de la CCBL

Lectoure
Arrêt : Arrêt de bus Cours Gambetta

Jour (Hors fêtes)	Heure(s) d'arrivée à Lectoure (aller)	Heure(s) de départ de Lectoure vers le domicile (retour)
Lundi	11h40	11h40* et 13h00
Vendredi	13h00* et 15h45*	13h15* et 15h45

Fleurance
Arrêt : Arrêt de bus Couberlin

Jour (Hors fêtes)	Heure(s) d'arrivée à Fleurance (aller)	Heure(s) de départ de Fleurance vers le domicile (retour)
Mardi	10h30	12h30
Mercredi	16h30 et 17h50*	18h45*
Vendredi	10h35*	10h50* et 12h

Auch
Arrêt : Gare SNCF et Hôpital

Jour (Hors fêtes)	Heure d'arrivée à Auch (aller)	Heure(s) de départ de Auch vers le domicile (retour)
Vendredi	14h30	17h50

Saint-Clar
Arrêt : Halle, Intermarché et **Base de loisirs (juillet-août)

Jour (Hors fêtes)	Heure(s) d'arrivée à St-Clar (aller)	Heure(s) de départ de St-Clar vers le domicile (retour)
Mercredi	15h00	17h15 et 19h15**
Jeudi	10h00	12h00
Samedi	14h15	16h00 et 19h15**

**Horaire applicable en juillet et août

Beaumont-de-Lomagne
Arrêt : Gare routière et Halle

Jour (Hors fêtes)	Heure d'arrivée à Beaumont (aller)	Heure(s) de départ de Beaumont vers le domicile (retour)
Samedi	9h50	11h30

Mauvezin
Arrêt : Place du Foirail, Place de la Mairie et Super U

Jour (Hors fêtes)	Heure(s) d'arrivée à Mauvezin (aller)	Heure(s) de départ de Mauvezin vers le domicile (retour)
Lundi	9h30	10h50
Mardi	14h00	15h45
Mercredi	15h40	18h00
Samedi	15h00	18h00

*Correspondances avec autocar 10-ligne Auch-Agen pour correspondance TGV en gare d'Agén

CCBL Transport A la Demande Communauté de Communes BASTIDES DE LOMAGNE

Vous habitez dans une des communes de ce secteur

→

Vous pouvez vous rendre dans des destinations et/ou partir de ces lieux pour rentrer à votre domicile en TAD

Une réflexion est en cours pour réaliser le TAD en régie à la CCBL.

Le TAD (Transport A la Demande) est en place depuis le 5 mars 2024.
Ce service a un coût de 2€ le trajet, soit 4 € l'aller-retour.

De nouveaux arrêts sont à remarquer:

- Mauvezin: place de la halle, place du foirail et super U
- St-Clar: Place de la halle et Intermarché
- Cologne: Place de la halle et Centre social ARCOLAN

Quelques exemples de situations possibles en lien avec le TAD:

- Je souhaite aller au cours de gym-cancer à ARCOLAN à Cologne
- Je souhaite aller à Paris en train et prendre la navette de bus à Lectoure
- Je souhaite aller au cinéma à Mauvezin
- Je souhaite me rendre à la clinique des Cèdres et prendre pour cela le bus à Cadours
- Je souhaite passer mon samedi à Toulouse et me rendre pour cela à la gare de l'Isle-Jourdain

Transport à la demande à la CCBL

LES ÉTAPES



EN RÉSUMÉ

SI J'HABITE DANS UNE DE CES COMMUNES, JE PEUX ALLER OÙ ET QUAND ?

Jour	Mauvezin Cologne	Mercredi Mauvezin Cologne	Jeudi Cologne L'Isle Jourdain	Vendredi Mauvezin	Samedi Mauvezin Auch L'Isle-Jourdain
------	---------------------	---------------------------------	-------------------------------------	----------------------	---

LES HORAIRES PAR DESTINATION

Mauvezin
Arrêts : Place du Foirail, Place de la Mairie et Super U

Jour (Hors fêtes)	Heure(s) d'arrivée à Mauvezin (aller)	Heure(s) de départ de Mauvezin vers le domicile (retour)
Lundi	9h30	11h00
Mercredi	14h20*	17h30 et 19h15*
Vendredi	9h30	11h15
Samedi	13h50	18h20

Cologne
Arrêts : Centre Social Arvolan et Halle

Jour (Hors fêtes)	Heure(s) d'arrivée à Cologne (aller)	Heure(s) de départ de Cologne vers le domicile (retour)
Lundi	10h00	11h30
Mercredi	14h45	17h00
Jeudi	10h00	11h30



Cadours
Arrêts : Halle et Zone Artisanale

Jour (Hors fêtes)	Heure d'arrivée à Cadours (aller)	Heure(s) de départ de Cadours vers le domicile (retour)
Mercredi	10h00 et 11h30**	11h30 et 18h50**

L'Isle-Jourdain
Arrêts : Place du Foirail, Gare, ZA Punt-Peyrin et Ploisne (@allnet-00)

Jour (Hors fêtes)	Heure(s) d'arrivée à L'Isle-Jourdain (aller)	Heure(s) de départ de L'Isle-Jourdain vers le domicile (retour)
Jeudi	13h30	15h30
Samedi	10h30	12h45 et 14h35
	14h30	19h30

Gimont
Arrêts : Gare SNCF et Halle

Jour (Hors fêtes)	Heure(s) d'arrivée à Gimont (aller)	Heure(s) de départ de Gimont vers le domicile (retour)
Mercredi	9h15***	10h45
	13h50	18h10***

Auch
Arrêts : Gare SNCF et Hôpital

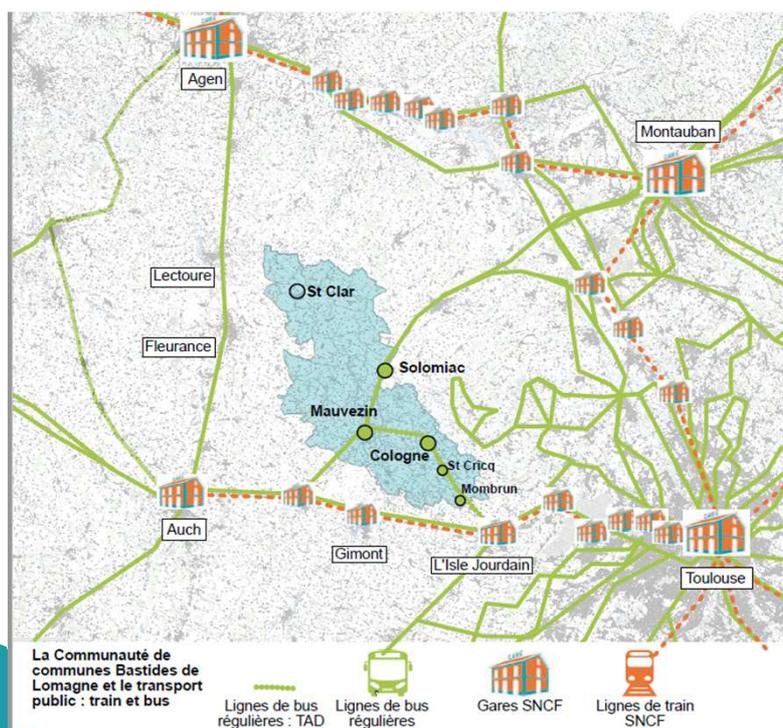
Jour (Hors fêtes)	Heure d'arrivée à Auch (aller)	Heure(s) de départ de Auch vers le domicile (retour)
Samedi	11h45	17h30

*Correspondances avec autocar IO - ligne Auch-Montauban **correspondance avec autocar IO - ligne vers Cadours - clinique des cèdres ***correspondance train snf

CCBL Transport A la Demande SECTEUR SUD Communauté de Communes BASTIDES DE LOMAGNE

Vous habitez dans une des communes de ce secteur → Vous pouvez vous rendre dans une des destinations et/ou partir de ces lieux pour rentrer à votre domicile en TAD

Transports en bus



Deux lignes de bus du réseau régional traversent le territoire:

- La ligne Auch/Montauban avec 2 arrêts, Mauvezin et Solomiac
- La ligne Mauvezin/L'Isle-Jourdain qui fonctionne sur réservation, avec 3 arrêts: Cologne, Monbrun et St-Cricq

Le coût du trajet est de 2 €, soit 4 € l'aller-retour.

Le titre de transport du TAD à 2 € donne droit à l'accès au réseau de bus LIO CAR en correspondance.

ERP de la CCBL



Les ERP (Etablissement Recevant du Public) de la CCBL en règle, vis-à-vis de l'accessibilité aux personnes handicapées, sont:

- École primaire de Mauvezin
- École maternelle de Mauvezin
- École de Solomiac
- Crèche de St-Cricq
- Groupe scolaire de St-Clar (école, cantine, ALAE)
- Crèche de Mauvezin
- Musée de l'école de St-Clar
- Crèche de Solomiac
- Groupe scolaire de Sarrant (école, cantine)
- Groupe scolaire de Cologne (école, cantine)
- École de Monbrun (école, cantine)
- Groupe scolaire de Tournecoupe (école, cantine, ALAE)
- Siège administratif de la CCBL à Mauvezin
- Centre de loisirs de Mauvezin: un permis de construire le nouvel ALAE a été déposé fin 2023
- Centre de loisirs de Monbrun: les travaux du nouvel ALAE sont en cours d'achèvement

Démarches prévues en 2024 sur les ERP suivants:

- Cantine de Mauvezin: voir avec la mairie si le bâtiment est reconnu accessible dans sa globalité. Sinon faire attester l'accessibilité par la SOCOTEC
- ALAE de Cologne: transmettre l'attestation d'accessibilité SOCOTEC à adap@gers.gouv.fr
- École St-Georges et école de Touget réaliser puis déposer une demande de dérogation aux règles d'accessibilité

Cadre bâti-ERP

Accessibilité de l'établissement

Bienvenue

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous
 oui non

→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services
 oui non

Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé. C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé. C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.

Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé oui non

→ Le personnel connaît le matériel oui non

Contact :

Consultation du registre public d'accessibilité :

à l'accueil sur le site internet

N° SIRET :

Adresse :

Contributeurs : Fédération APF Als, CPA, Unapeh Membres : ESCI Lorraine Parcival - Fédération APF Als, ESCI Formateur - Adage 36 Septembre 2017

Les registres publics d'accessibilité devront être réalisés pour chaque ERP du territoire. Ces registres peuvent être publiés sur le site internet de la CCBL (www.ccbl32.fr). Ce site est un espace de communication pour la CCBL et chacune des 41 communes.

Pour chaque ERP, le registre complet doit réunir:

- La fiche de synthèse de l'accessibilité du bâtiment
- La plaquette « Bien accueillir les personnes handicapées »
- L'attestation d'accessibilité



Certaines prestations
ne sont pas
accessibles



Cadre bâti-ERP

1.

Ce service sera accessible le :

Ce service ne sera pas accessible (voir l'autorisation)

Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :
 oui non

2.

Ce service sera accessible le :

Ce service ne sera pas accessible (voir l'autorisation)

Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :
 oui non

3.

Ce service sera accessible le :

Ce service ne sera pas accessible (voir l'autorisation)

Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :
 oui non

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- ➔ Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- ➔ Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- ➔ Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- ➔ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Les déplacements ;
- + Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- + La largeur des couloirs et des portes ;
- + La station debout et les attentes prolongées ;
- + Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologie-solidaire.gouv.fr



MINISTÈRE DE LA COHESION
DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr

2) Comment les pallier ?

- ➔ Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- ➔ Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- ➔ Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + La communication orale ;
- + L'accès aux informations sonores ;
- + Le manque d'informations écrites.



2) Comment les pallier ?

- ➔ Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- ➔ Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- ➔ Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- ➔ Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- ➔ Proposez de quoi écrire.
- ➔ Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Le repérage des lieux et des entrées ;
- + Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- + L'usage de l'écriture et de la lecture.



Cette plaquette sera affichée dans chaque ERP de la CCBL et envoyée par mail aux 180 agents de la CCBL.

Cadre bâti-ERP

2) Comment les pallier ?

- ➔ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- ➔ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- ➔ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- ➔ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- ➔ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- ➔ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- ➔ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- ➔ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- ➔ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- + Le déchiffrement et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- + La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- + Le repérage dans le temps et l'espace ;
- + L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- ➔ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- ➔ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- ➔ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- ➔ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Un stress important ;
- + Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- + La communication.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- ➔ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- ➔ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DMA en partenariat avec :
APAJH, CDDF, CPSPAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAI, UMH, UNAPEL

Conception : Réhabilitation - MMS-MC/S/S/SPS/A/B.2/Benoît Cuddeve

Bilan OPAH

- ▶ Les Propriétaires occupants ou bailleurs peuvent bénéficier d'une aide technique et financière pour :
 - Réaliser une rénovation énergétique de votre maison
 - Réhabiliter un habitat insalubre
 - Mettre en accessibilité le logement d'une personne âgée, d'une personne à mobilité réduite.
- ▶ La CCBL accompagne pour bénéficier d'aides techniques et financières.
- ▶ Contacts à la CCBL : au 05 36 03 20 58.
- ▶ Bureau d'études choisi par la CCBL : URBANIS au 07.63.09.12.81
estelle.pautal@urbanis.fr et raphaelle.feltrin@urbanis.fr

Un comité de pilotage s'est tenu le 19/12/23 à la CCBL pour faire le bilan de l'OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat):

- 2020: 6 dossiers soldés
- 2021: 27 dossiers soldés
- 2022: 40 dossiers soldés
- 2023: 29 dossiers soldés

L'OPAH a pris fin le 31/12/23 suite à la décision du conseil communautaire.

Amélioration de l'habitat

Le Guichet Renov'Occitanie du Gers : fonctionnement

- 1 Je contacte le Guichet Renov'Occitanie du Gers (GROC)
Je précise mon statut de propriété ; je communique mon revenu fiscal de référence et la composition de mon loyer
- 2 Un conseiller du GROC qualifie ma demande
- 3 Un conseiller du GROC m'oriente vers le bon interlocuteur/opérateur de mon département
ou
Un conseiller du GROC m'accompagne pour approfondir mes besoins par téléphone ou en RDV
Il m'aide à définir un projet techniquement performant ; il identifie et estime les aides financières ; il m'accompagne dans la lecture des devis
- 4 En autonomie ou avec l'aide du conseiller du GROC je formalise mes demandes d'aides
- 5 Je débute mes travaux



Vous avez plus de 60 ans et vous souhaitez aménager votre logement ?

Vous pouvez aussi contacter le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination)

Tel : 05 62 67 40 63



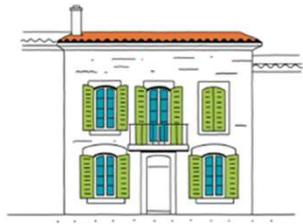
+ D'informations

- ◆ CC Bastides de Lomagne
- ◆ 05 36 03 20 58
- ◆ urbanisme@ccbl32.fr



L'HABITAT

- Je souhaiterais rénover mon logement...
- Je recherche des financements pour la rénovation...
- Je souhaiterais avoir des conseils, des idées pour mes travaux de rénovation énergétique...
- J'ai des questions sur la fiscalité immobilière, la location, l'accèsion à la propriété...

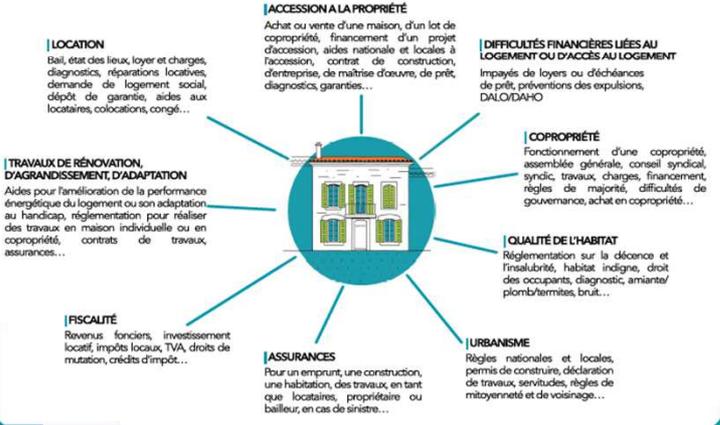


Amélioration de l'habitat

L'ADIL : Permanences en Bastides de Lomagne tenues par des conseillers juristes spécialistes du logement
Agence Départementale d'Information sur le Logement du Gers

Dates (2024)	Adresses	Horaires : 09h30 - 12h
Mardi 02 Avril	Mauvezin, Maison des Services, 11 place du Foirail	Sur rendez-vous uniquement : Contact 05 81 32 35 05 direction@adil32.org
Mardi 07 Mai	Cologne, Mairie, 4 rue Camille Catalan	
Mardi 04 Juin	Saint-Clar, Mairie, 2 place de la mairie	
Mardi 03 Septembre	Mauvezin, Maison des Services, 11 place du Foirail	
Mardi 01 Octobre	Cologne, Mairie, 4 rue Camille Catalan	
Mardi 05 Novembre Mardi 03 Décembre	Saint-Clar, Mairie, 2 place de la mairie Mauvezin, Maison des Services, 11 place du Foirail	

DES CONSEILS GRATUITS, NEUTRES, OBJECTIFS ET PERSONNALISÉS
 Louer, acheter, construire, faire des travaux... Les conseillers de l'ADIL répondent gratuitement et en toute objectivité à toutes vos questions liées au logement. Ils vous apportent des réponses complètes et adaptées à votre situation.



Guichet Renov'Occitanie du Gers (GROG)

Rénov'Occitanie
Ma rénovation énergétique

Pour un habitat

- + économe
- + confortable
- coûteux

Menez votre projet avec Rénov'Occitanie.
 le service public régional de la rénovation énergétique des logements.

renovoccitanie.laregion.fr

Contactez votre guichet local **Rénov'Occitanie du Gers :**
05 62 67 31 30

La CCBL propose un nouvel accompagnement à la rénovation et à l'aménagement des logements avec l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement):
 Des permanences sont tenues par des conseillers le premier mardi du mois de 9H30 à 12H à Mauvezin (Maison des services), Cologne (Mairie) et St-Clar (Mairie): uniquement sur rendez-vous, ADIL, 05,81,32,35,05

Logements sociaux

Office Public de l'Habitat du Gers	www.oph32.fr contact@oph32.fr	24 logements accessibles sur la CCBL, Cologne : 13 logements Mauvezin : 7 logements Ste-Gemme : 2 logements Monfort : 2 logements
Toit familial de Gascogne	www.toitdegascogne.fr accueil@toitdegascogne.fr	19 logements sur la CCBL St-Clar : 26 logements dont 5 PMR Mauvezin : 32 logements dont 12 PMR Sarrant : 5 logements dont 2 PMR
ERILIA <i>2^e acteur HLM privé en France</i>	www.erilia.fr	Rien sur la CCBL
ALTEAL <i>Société anonyme d'HLM depuis 1966</i>	www.altéal.fr servicedemande@alteal.net	2 logements H sur la CCBL

La CIAPH devra recenser les logements accessibles des bailleurs propriétaires privés, et ce en faisant l'historique des dossiers instruits au service urbanisme.

L'accessibilité dans les actions sur le territoire



Actions CCBL:

- Aide et accompagnement à domicile
- Portage de repas à domicile
- Politique d'inclusion pour la petite enfance et l'enfance-jeunesse

Association les FEE (Familles d'Enfants Extraordinaires):

- Accompagnement dans le chemin de vie de personnes atteintes de troubles autistiques (Adhérents actuels de 6 à 81 ans)
- Projet de réaliser des serres professionnelles pour les bénéficiaires de l'aide alimentaire et les personnes en précarité alimentaire
- Portes ouvertes le 8/06/24: accueil des familles, balades avec club 2CV, repas guinguette en soirée...

Régie rurale de services:

24 employés en situation d'insertion, dont 12 employés RQTH avec aménagement des postes de travail

Dispositif ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire):

Pour les élèves porteurs de handicap et nécessitant un enseignement adapté: sur dossier MDPH. Cette classe accompagne 10 enfants à l'école de Mauvezin. Les familles peuvent bénéficier de la gratuité des transports (Département).

Bouchons d'amour:

Association nationale de collecte et recyclage de bouchons en plastique en faveur des personnes handicapées (Acquisition de matériel). Un projet de collaboration avec la CCBL est porté par la secrétaire générale.

MNT (Mutuelle Nationale des Territoriaux):

La mutuelle accompagne les agents de la CCBL, notamment dans le cadre de la santé morale et des maladies invalidantes.

CIAPH
Communauté de Communes Bastides de Lomagne
mercredi 27 mars 2024

Questions diverses: merci



◆ ZA route d'Auch - 32120 Mauvezin
◆ Tél : 05 62 06 84 67 - Email : contact@ccb132.fr
◆ Page Facebook : Communauté de Communes Bastides de Lomagne

FDVA:

Fonds pour le Développement de la Vie Associative

Fonds destinés aux associations destinés notamment au développement de l'inclusion.

(Voir site de la Préfecture du Gers)

FTA:

Fonds Territorial d'Accessibilité.

Aides de l'Etat pour la mise en accessibilité des ERP privés (Voir site DDT)



EXTRAIT DU REGISTRE

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
BASTIDES DE LOMAGNE**

Délibération n° D-08042024-4

Séance du 8 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 8 Avril à 20h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 49: Mesdames, Messieurs Éric BALLESTER, Alain BAQUE, Olivier BAX, Gilles BEGUE, Thierry BEGUE, Vincent BEGUE, Alain BERTHET, Patrick BET, Daniel CABASSY, Chantal CALAC, Claude CAPERAN, Christian CARDONA, Serge CETTOLO, Claire CHAUBET, Philippe DE GALARD, Linda DELDEBAT, Serge DIANA, Bénédicte DISCORS, Marceau DORBES, Michel FOURREAU, Pascal GOUGET, Nicolas GOULARD, Christophe LABORDE, Guy LACOURT, Michèle LAFFITTE, Alexandre LAFFONT, Régis LAGARDERE, Guy MANTOVANI, Sylvie MASAROTTI, Jean Charles MATHEY, Dominique MEHEUT, Monique MESSEGUE, Pascal NOBY, Patrick PASQUALI, Christiane PIETERS, Florian PINOS, Christian PONTAC, Cyril ROMERO, Serge ROQUES, Dominique ROUX, Jean-Jacques SAGANSAN, Marie-José SEYCHAL, Patrick SIMORRE, Jean Luc SILHERES, Yvette SLIVA, Cédric TERRIBLE (représente Michel TERRIBLE), André TOUGE, Catherine VILLADIEU, Didier WILLIAME

Absents excusés 7 : Josiane BIGOURDAN, Stéphanie BORDES, Annie DELAYE, Marc DE NALE, Joël DURREY, Gervais MOLAS, Gilles TERNIER

Procuration 5 : Josiane BIGOURDAN donne procuration à Alain BAQUE
Stéphanie BORDES donne procuration à Eric BALLESTER
Annie DELAYE donne procuration à Marie-José SEYCHAL
Marc DE NALE donne procuration à Michèle LAFFITTE
Gervais MOLAS donne procuration à Philippe DE GALARD

Secrétaire de séance : Jean Jacques SAGANSAN (Auxiliaire : Charlotte REGUENA)

Objet : Vote des taux Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2024

Conformément à l'article 1639 A du Code Général des Impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

Concernant les taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, le Président informe l'assemblée délibérante que le taux voté par le SIDEL est de 13.07 % et par le SICTOM EST de 13.60 %.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à la majorité de fixer le taux de TEOM à 13.07 % pour le territoire relevant du SIDEL et à 13.60 % pour le territoire relevant du SICTOM EST.

**Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES**



A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES
 TAXE PERCUE PAR L'EPCI EN LIEU ET PLACE D'UN SYNDICAT MIXTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 902 BASTIDES DE LOMAGNE POUR LE SYNDICAT : 004 SIDEL

Bases exonérées sur délibération : 25 900
 Pas de plafonnement institué : >>>>>>>
 Coefficient : >>>>>>>
 Bases définitives de l'année précédente : 2 083 090
 Bases prévisionnelles d'imposition : 2 173 177

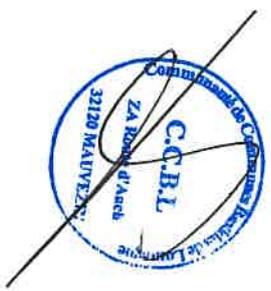
I - COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
ZONE UNIQUE	2 173 177	13,07	284 034

A AUCH, le 14 mars 2024 A , le A Foursin , le 11/04/2024

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,
 MME CATHERINE PERINETTI

A , le Le Préfet,
 Le Président,



A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES
 TAXE PERCUE PAR L'EPCI EN LIEU ET PLACE D'UN SYNDICAT MIXTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 902 BASTIDES DE LOMAGNE POUR LE SYNDICAT : 002 SICTOM EST

Bases exonérées sur délibération : 10 998
 Pas de plafonnement institué : >>>>>>>
 Coefficient : >>>>>>>
 Bases définitives de l'année précédente : 5 947 360
 Bases prévisionnelles d'imposition : 6 229 601

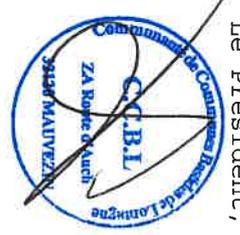
I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
01 ZIP UNIQUE	6 229 601	13,60	847 226

A AUCH, le 14 mars 2024 A

, le , le
 Le Préfet,
 A Faurèsin , le 11/04/2024
 Le Président,

MME CATHERINE PERINETTI



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	7 673 734	13,07		8 050 000	1 052 135	13,07	1 052 135
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 067 995	63,53		1 111 000	705 818	63,53	705 818
Taxe d'habitation additionnelle	1 913 788	34,59		1 724 000	596 332	34,59	596 332
CFE additionnelle	>>>	>>>		>>>	>>>	>>>	>>>
CFE unique ou de zone	1 255 248	30,78		1 357 000	417 685	30,78	417 685
CFE éolienne	>>>	>>>		>>>	>>>	>>>	>>>
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)	>>>				2 354 285		2 354 285
					417 685		417 685
						Total	2 771 970

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus 2 354 285 = 1	
Taxe foncière non bâtie additionnelle		
Taxe d'habitation additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5) 2 354 285	
CFE additionnelle		
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2024 (11) 0,040	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2024 (12) Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13) (14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone	>>>	
CFE éolienne	>>>	

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
1 575 586	122 480	84 375	26 854	119 130	0	- 432 086	1 496 339

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7) 2 771 970	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II) 1 496 339	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024 4 268 309
---	---	--	---	--

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.



IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	0	a. Par le conseil communautaire	0	b. Centrales électriques	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	249 239	c. Centrales photovoltaïques	43 461
c. Locaux industriels	3 942	Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	0
d. Exonérations de longue durée	799	a. Par le conseil communautaire	0	e. Transformateurs électriques	16 124
Taxe foncière non bâtie	28	b. Par la loi (terres agricoles)	271 624	f. Stations radioélectriques	62 895
Taxe d'habitation :		c. Par la loi (autres)	0	g. Installations gazières et autres	0
a. Dotation pour perte de THLV	0	Cotisation foncière des entreprises :		5. RÉFORMES FISCALES	
b. Mayotte	>>>	a. Par le conseil communautaire	0	a. TVA prév. (compensation TH)	1 296 519
Cotisation foncière des entreprises :		b. Par la loi	455 058	b. TVA prév. (comp. CVAE)	279 067
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	681	3. BASES DE TAXE D'HABITATION		c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>
b. Base minimum	41 606	a. Résidences secondaires et assimilées	1 724 000	6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH	
c. Locaux industriels	71 718	b. Logements vacants soumis à la THLV	0	a. 75% moyenne nationale	6,61
d. Autres allocations	356	c. Bases dégrèevées hors locaux vacants	253 724	b. Taux maximum	>>>
		d. Bases dégrèevées locaux vacants	0		
7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES		7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE			
7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS		a. Taux moyen communal de 2023 au niveau national	26,75		
Taux maximum :		b. Taux plafond de 2024	53,50		
a. De droit commun	31,20	7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE			
b. Dérogatoire	31,20	Taux moyens des taxes foncières de 2023 :		CFE unique/de zone	CFE éolienne
c. Avec rattrapage	>>>	a. au niveau national	>>>		>>>
d. Avec capitalisation	>>>	b. au niveau de l'EPCI	>>>		>>>
e. Avec majoration spéciale	31,24	Taux maximum de la majoration spéciale		>>>	>>>
Taux moyens pondérés :		8. DIMINUTION SANS LIEN			
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	19,06	Année antérieure à 2024 au titre de laquelle... :			
b. En cas de changement de périmètre	>>>	a. ... la diminution sans lien a été appliquée			
7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES		b. ... les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés			
a. Taxe foncière bâtie	1,013731	Taux moyens de référence au niveau national :		a. Taxe foncière bâtie	39,42
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,019624			b. Taxe foncière non bâtie	50,82
	>>>				
	>>>				



EXTRAIT DU REGISTRE

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
BASTIDES DE LOMAGNE**

Délibération n° D-08042024-5

Séance du 8 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 8 Avril à 20h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 49 : Mesdames, Messieurs Éric BALLESTER, Alain BAQUE, Olivier BAX, Gilles BEGUE, Thierry BEGUE, Vincent BEGUE, Alain BERTHET, Patrick BET, Daniel CABASSY, Chantal CALAC, Claude CAPERAN, Christian CARDONA, Serge CETTOLO, Claire CHAUBET, Philippe DE GALARD, Linda DELDEBAT, Serge DIANA, Bénédicte DISCORS, Marceau DORBES, Michel FOURREAU, Pascal GOUGET, Nicolas GOULARD, Christophe LABORDE, Guy LACOURT, Michèle LAFFITTE, Alexandre LAFFONT, Régis LAGARDERE, Guy MANTOVANI, Sylvie MASAROTTI, Jean Charles MATHEY, Dominique MEHEUT, Monique MESSEGUE, Pascal NOBY, Patrick PASQUALI, Christiane PIETERS, Florian PINOS, Christian PONTAC, Cyril ROMERO, Serge ROQUES, Dominique ROUX, Jean-Jacques SAGANSAN, Marie-José SEYCHAL, Patrick SIMORRE, Jean Luc SILHERES, Yvette SLIVA, Cédric TERRIBLE (représente Michel TERRIBLE), André TOUGE, Catherine VILLADIEU, Didier WILLIAME

Absents excusés 7 : Josiane BIGOURDAN, Stéphanie BORDES, Annie DELAYE, Marc DE NALE, Joël DURREY, Gervais MOLAS, Gilles TERNIER

Procuration 5 : Josiane BIGOURDAN donne procuration à Alain BAQUE
Stéphanie BORDES donne procuration à Eric BALLESTER
Annie DELAYE donne procuration à Marie-José SEYCHAL
Marc DE NALE donne procuration à Michèle LAFFITTE
Gervais MOLAS donne procuration à Philippe DE GALARD

Secrétaire de séance : Jean Jacques SAGANSAN (Auxiliaire : Charlotte REGUENA)

Objet : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024

Conformément à l'article 1639 A du Code Général des Impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

Le Président propose à l'assemblée délibérante les taux suivants pour l'année 2024 :

Taxe Foncier Bâti (TFB) : 13.07%
Taxe Foncière Non Bâti (TFNB) : 63.53 %
Taxe Habitation Résidence Secondaire (THRS) : 34.59%
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 30.78%

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à la majorité (*POUR* : 53 ; *ABSTENTION* : 1 ; *CONTRE* : 0)

De fixer le taux de Taxe Foncière Bâti à 13.07%
De fixer le taux de Taxe foncière non bâti à 63.53 %
De fixer le taux de Taxe Habitation Résidence Secondaire à 34.59%
De fixer le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) à 30.78 %

**Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES**





EXTRAIT DU REGISTRE

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
BASTIDES DE LOMAGNE**

Délibération n° D-08042024-6

Séance du 8 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 8 Avril à 20h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 49: Mesdames, Messieurs Éric BALLESTER, Alain BAQUE, Olivier BAX, Gilles BEGUE, Thierry BEGUE, Vincent BEGUE, Alain BERTHET, Patrick BET, Daniel CABASSY, Chantal CALAC, Claude CAPERAN, Christian CARDONA, Serge CETTOLO, Claire CHAUBET, Philippe DE GALARD, Linda DELDEBAT, Serge DIANA, Bénédicte DISCORS, Marceau DORBES, Michel FOURREAU, Pascal GOUGET, Nicolas GOULARD, Christophe LABORDE, Guy LACOURT, Michèle LAFFITTE, Alexandre LAFFONT, Régis LAGARDERE, Guy MANTOVANI, Sylvie MASAROTTI, Jean Charles MATHEY, Dominique MEHEUT, Monique MESSEGUE, Pascal NOBY, Patrick PASQUALI, Christiane PIETERS, Florian PINOS, Christian PONTAC, Cyril ROMERO, Serge ROQUES, Dominique ROUX, Jean-Jacques SAGANSAN, Marie-José SEYCHAL, Patrick SIMORRE, Jean Luc SILHERES, Yvette SLIVA, Cédric TERRIBLE (représente Michel TERRIBLE), André TOUGE, Catherine VILLADIEU, Didier WILLIAME

Absents excusés 7 : Josiane BIGOURDAN, Stéphanie BORDES, Annie DELAYE, Marc DE NALE, Joël DURREY, Gervais MOLAS, Gilles TERNIER

Procuration 5 : Josiane BIGOURDAN donne procuration à Alain BAQUE
Stéphanie BORDES donne procuration à Eric BALLESTER
Annie DELAYE donne procuration à Marie-José SEYCHAL
Marc DE NALE donne procuration à Michèle LAFFITTE
Gervais MOLAS donne procuration à Philippe DE GALARD

Secrétaire de séance : Jean Jacques SAGANSAN (Auxiliaire : Charlotte REGUENA)

Objet : Fixation du montant d'une base servant à l'établissement de la cotisation minimum

Le Président expose les dispositions de l'article 1647 D du Code Général des Impôts permettant au Conseil Communautaire de fixer le montant d'une base servant à l'établissement de la cotisation minimum. Il précise que ce montant doit être établi selon le barème suivant, composé de six tranches établies en fonction du chiffre d'affaires ou des recettes :

En euros	
Montant du chiffre d'affaires ou des recettes	Montant de la base minimum
Inférieur ou égal à 10 000	Entre 224 et 534
Supérieur à 10 000 et inférieur ou égal à 32 600	Entre 224 et 1067
Supérieur à 32 600 et inférieur ou égal à 100 000	Entre 224 et 2242
Supérieur à 100 000 et inférieur ou égal à 250 000	Entre 224 et 3738
Supérieur à 250 000 et inférieur ou égal à 500 000	Entre 224 et 5339
Supérieur à 500 000	Entre 224 et 6942

Vu l'article 1647 D du code général des impôts,

L'assemblée, après en avoir délibéré, à la majorité (POUR : 53 ; ABSTENTION : 1 ; CONTRE : 0)

Décide de retenir une base pour l'établissement de la cotisation minimum.

Fixe le montant de cette base à 534 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est inférieur ou égal à 10 000 €.

Fixe le montant de cette base à 750 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 €.

Fixe le montant de cette base à 1000 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 32 600 € et inférieur ou égal à 100 000 €.

Fixe le montant de cette base à 1300 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 €.

Fixe le montant de cette base à 1600 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 €.

Fixe le montant de cette base à 2000 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 500 000 €.

Charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES**





EXTRAIT DU REGISTRE

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
BASTIDES DE LOMAGNE**

Délibération n° D-08042024-7

Séance du 8 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 8 Avril à 20h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 49: Mesdames, Messieurs Éric BALLESTER, Alain BAQUE, Olivier BAX, Gilles BEGUE, Thierry BEGUE, Vincent BEGUE, Alain BERTHET, Patrick BET, Daniel CABASSY, Chantal CALAC, Claude CAPERAN, Christian CARDONA, Serge CETTOLO, Claire CHAUBET, Philippe DE GALARD, Linda DELDEBAT, Serge DIANA, Bénédicte DISCORS, Marceau DORBES, Michel FOURREAU, Pascal GOUGET, Nicolas GOULARD, Christophe LABORDE, Guy LACOURT, Michèle LAFFITTE, Alexandre LAFFONT, Régis LAGARDERE, Guy MANTOVANI, Sylvie MASAROTTI, Jean Charles MATHEY, Dominique MEHEUT, Monique MESSEGUE, Pascal NOBY, Patrick PASQUALI, Christiane PIETERS, Florian PINOS, Christian PONTAC, Cyril ROMERO, Serge ROQUES, Dominique ROUX, Jean-Jacques SAGANSAN, Marie-José SEYCHAL, Patrick SIMORRE, Jean Luc SILHERES, Yvette SLIVA, Cédric TERRIBLE (représente Michel TERRIBLE), André TOUGE, Catherine VILLADIEU, Didier WILLIAME

Absents excusés 7 : Josiane BIGOURDAN, Stéphanie BORDES, Annie DELAYE, Marc DE NALE, Joël DURREY, Gervais MOLAS, Gilles TERNIER

Procuration 5 : Josiane BIGOURDAN donne procuration à Alain BAQUE
Stéphanie BORDES donne procuration à Eric BALLESTER
Annie DELAYE donne procuration à Marie-José SEYCHAL
Marc DE NALE donne procuration à Michèle LAFFITTE
Gervais MOLAS donne procuration à Philippe DE GALARD

Secrétaire de séance : Jean Jacques SAGANSAN (Auxiliaire : Charlotte REGUENA)

Objet : Taxe sur les surfaces commerciales - fixation du coefficient multiplicateur

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts,

Le Président rappelle qu'en application de la loi de finances 2010, réformant la taxe professionnelle et procédant à la réaffectation de certains impôts, la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) jusqu'alors perçue par l'État, a été affectée aux collectivités locales en compensation de la perte de ressources fiscales.

La loi prévoit que le Conseil communautaire peut appliquer au montant de la taxe un coefficient multiplicateur compris entre 0,80 et 1,20. Ce coefficient ne peut être que progressivement réduit ou augmenté de 0,05 au maximum par rapport à la valeur de l'année précédente.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (*POUR : 53 ; ABSTENTION : 1 ; CONTRE : 0*),

Décide, de fixer le coefficient multiplicateur de la taxe sur les surfaces commerciales à 1.20 à compter du 1^{er} Janvier 2024

Charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES**





EXTRAIT DU REGISTRE

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
BASTIDES DE LOMAGNE**

Délibération n° D-08042024-8

Séance du 8 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 8 Avril à 20h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 49 : Mesdames, Messieurs Éric BALLESTER, Alain BAQUE, Olivier BAX, Gilles BEGUE, Thierry BEGUE, Vincent BEGUE, Alain BERTHET, Patrick BET, Daniel CABASSY, Chantal CALAC, Claude CAPERAN, Christian CARDONA, Serge CETTOLO, Claire CHAUBET, Philippe DE GALARD, Linda DELDEBAT, Serge DIANA, Bénédicte DISCORS, Marceau DORBES, Michel FOURREAU, Pascal GOUGET, Nicolas GOULARD, Christophe LABORDE, Guy LACOURT, Michèle LAFFITTE, Alexandre LAFFONT, Régis LAGARDERE, Guy MANTOVANI, Sylvie MASAROTTI, Jean Charles MATHEY, Dominique MEHEUT, Monique MESSEGUE, Pascal NOBY, Patrick PASQUALI, Christiane PIETERS, Florian PINOS, Christian PONTAC, Cyril ROMERO, Serge ROQUES, Dominique ROUX, Jean-Jacques SAGANSAN, Marie-José SEYCHAL, Patrick SIMORRE, Jean Luc SILHERES, Yvette SLIVA, Cédric TARRIBLE (représente Michel TARRIBLE), André TOUGE, Catherine VILLADIEU, Didier WILLIAME

Absents excusés 7 : Josiane BIGOURDAN, Stéphanie BORDES, Annie DELAYE, Marc DE NALE, Joël DURREY, Gervais MOLAS, Gilles TERNIER

Procuration 5 : Josiane BIGOURDAN donne procuration à Alain BAQUE
Stéphanie BORDES donne procuration à Eric BALLESTER
Annie DELAYE donne procuration à Marie-José SEYCHAL
Marc DE NALE donne procuration à Michèle LAFFITTE
Gervais MOLAS donne procuration à Philippe DE GALARD

Secrétaire de séance : Jean Jacques SAGANSAN (Auxiliaire : Charlotte REGUENA)

Objet : Fixation du produit de la taxe GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations) 2024

Vu la délibération du 5 février 2018 instituant la taxe GEMAPI ;

Vu l'article 1530 bis du code général des impôts permettant au conseil communautaire d'instituer une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ;

Monsieur le Président expose à l'assemblée que le produit attendu de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations est arrêté à :

- SYGRAL : 45 405.50€
- Syndicat de la Save : 2 022€

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (*POUR : 53 ; ABSTENTION : 1 ; CONTRE : 0*) décide d'arrêter le produit attendu à la somme de 47 427.50 € et charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES**





EXTRAIT DU REGISTRE

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
BASTIDES DE LOMAGNE**

Délibération n° D-08042024-9

Séance du 8 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 8 Avril à 20h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 49: Mesdames, Messieurs Éric BALLESTER, Alain BAQUE, Olivier BAX, Gilles BEGUE, Thierry BEGUE, Vincent BEGUE, Alain BERTHET, Patrick BET, Daniel CABASSY, Chantal CALAC, Claude CAPERAN, Christian CARDONA, Serge CETTOLO, Claire CHAUBET, Philippe DE GALARD, Linda DELDEBAT, Serge DIANA, Bénédicte DISCORS, Marceau DORBES, Michel FOURREAU, Pascal GOUGET, Nicolas GOULARD, Christophe LABORDE, Guy LACOURT, Michèle LAFFITTE, Alexandre LAFFONT, Régis LAGARDERE, Guy MANTOVANI, Sylvie MASAROTTI, Jean Charles MATHEY, Dominique MEHEUT, Monique MESSEGUE, Pascal NOBY, Patrick PASQUALI, Christiane PIETERS, Florian PINOS, Christian PONTAC, Cyril ROMERO, Serge ROQUES, Dominique ROUX, Jean-Jacques SAGANSAN, Marie-José SEYCHAL, Patrick SIMORRE, Jean Luc SILHERES, Yvette SLIVA, Cédric TERRIBLE (représente Michel TERRIBLE), André TOUGE, Catherine VILLADIEU, Didier WILLIAME

Absents excusés 7 : Josiane BIGOURDAN, Stéphanie BORDES, Annie DELAYE, Marc DE NALE, Joël DURREY, Gervais MOLAS, Gilles TERNIER

Procuration 5 : Josiane BIGOURDAN donne procuration à Alain BAQUE
Stéphanie BORDES donne procuration à Eric BALLESTER
Annie DELAYE donne procuration à Marie-José SEYCHAL
Marc DE NALE donne procuration à Michèle LAFFITTE
Gervais MOLAS donne procuration à Philippe DE GALARD

Secrétaire de séance : Jean Jacques SAGANSAN (Auxiliaire : Charlotte REGUENA)

Objet : Approbation des contributions et subventions 2024

Monsieur le Président présente à l'assemblée les contributions et subventions et les soumet à l'approbation du Conseil Communautaire :

- **A l'article 65568 - Autres Contributions**

Reversement Ordures Ménagères : 1 200 000€

Syndicat Départemental d'Aménagement Numérique (SDAN) : 86 345.53€ (dont 7952.38€ en Fonct.)

Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) : 25 620.81€

Reversement GEMAPI : SYGRAL 45 405.50 €

Syndicat de la Save 2022 €

Participation au CIAS : 651 033.98€ (par acompte)

Participation à l'OTBL : 139 967.15€ (par acompte)

PETR : 41 000€

LGV : 20 250€

- **A l'article 6558 - Autres Contributions Obligatoires**

Frais de fonctionnement scolaire : 18 000€

- **A l'article 6561 - Autres Contributions Organismes de Regroupement**

Syndicat Mixte Scolaire Bastides de Lomagne - Escorneboeuf : 30 210€

- **A l'article 65741 - Subvention Fonctionnement Organisme Droit Privé Ménages**

OPAH : 20 000 €

- **A l'article 65748 - Subvention Fonctionnement Organisme Droit Privé Autres personnes de droit privé**

Musée de l'école publique : 20 000 €

Coopératives scolaires : 22 710€

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à la majorité (*POUR* : 53 ; *ABSTENTION* : 1 ; *CONTRE* : 0) le versement des contributions et subventions ci-dessus et décide de les inscrire au budget 2024.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président, Jean Luc SILHERES





EXTRAIT DU REGISTRE

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
BASTIDES DE LOMAGNE**

Délibération n° D-08042024-10

Séance du 8 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 8 Avril à 20h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 49: Mesdames, Messieurs Éric BALLESTER, Alain BAQUE, Olivier BAX, Gilles BEGUE, Thierry BEGUE, Vincent BEGUE, Alain BERTHET, Patrick BET, Daniel CABASSY, Chantal CALAC, Claude CAPERAN, Christian CARDONA, Serge CETTOLO, Claire CHAUBET, Philippe DE GALARD, Linda DELDEBAT, Serge DIANA, Bénédicte DISCORS, Marceau DORBES, Michel FOURREAU, Pascal GOUGET, Nicolas GOULARD, Christophe LABORDE, Guy LACOURT, Michèle LAFFITTE, Alexandre LAFFONT, Régis LAGARDERE, Guy MANTOVANI, Sylvie MASAROTTI, Jean Charles MATHEY, Dominique MEHEUT, Monique MESSEGUE, Pascal NOBY, Patrick PASQUALI, Christiane PIETERS, Florian PINOS, Christian PONTAC, Cyril ROMERO, Serge ROQUES, Dominique ROUX, Jean-Jacques SAGANSAN, Marie-José SEYCHAL, Patrick SIMORRE, Jean Luc SILHERES, Yvette SLIVA, Cédric TERRIBLE (représente Michel TERRIBLE), André TOUGE, Catherine VILLADIEU, Didier WILLIAME

Absents excusés 7 : Josiane BIGOURDAN, Stéphanie BORDES, Annie DELAYE, Marc DE NALE, Joël DURREY, Gervais MOLAS, Gilles TERNIER

Procuration 5 : Josiane BIGOURDAN donne procuration à Alain BAQUE
Stéphanie BORDES donne procuration à Eric BALLESTER
Annie DELAYE donne procuration à Marie-José SEYCHAL
Marc DE NALE donne procuration à Michèle LAFFITTE
Gervais MOLAS donne procuration à Philippe DE GALARD

Secrétaire de séance : Jean Jacques SAGANSAN (Auxiliaire : Charlotte REGUENA)

Objet : Taxe foncière sur les propriétés non bâties - Dégrèvement de la taxe afférente aux parcelles exploitées par de jeunes agriculteurs

Le Président de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne expose les dispositions de l'article 1647-00 bis du code général des impôts permettant au conseil communautaire d'accorder un dégrèvement de 50%, pour une durée qui ne peut pas excéder 5 ans, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs qui bénéficient des aides à l'installation mentionnées à l'article D. 343-3 du code rural et de la pêche maritime.

Il rappelle que ce dégrèvement de 50% est à la charge de la collectivité qui l'accorde et qu'il complète le dégrèvement de droit de 50% pris en charge par l'Etat.

Considérant les difficultés des jeunes agriculteurs et le souhait pour la Communauté de Communes Bastides de Lomagne de soutenir l'activité agricole du département ;

Vu l'article 1647-00 bis du code général des impôts,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide (POUR : 53 ; ABSTENTION : 1 ; CONTRE : 0) d'accorder le dégrèvement de 50% de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs, décide que ce dégrèvement est accordé la 1^{ère} année de l'installation reconductible tacitement et charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES**





EXTRAIT DU REGISTRE

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
BASTIDES DE LOMAGNE**

Délibération n° D-08042024-11

Séance du 8 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 8 Avril à 20h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 49 : Mesdames, Messieurs Éric BALLESTER, Alain BAQUE, Olivier BAX, Gilles BEGUE, Thierry BEGUE, Vincent BEGUE, Alain BERTHET, Patrick BET, Daniel CABASSY, Chantal CALAC, Claude CAPERAN, Christian CARDONA, Serge CETTOLO, Claire CHAUBET, Philippe DE GALARD, Linda DELDEBAT, Serge DIANA, Bénédicte DISCORS, Marceau DORBES, Michel FOURREAU, Pascal GOUGET, Nicolas GOULARD, Christophe LABORDE, Guy LACOURT, Michèle LAFFITTE, Alexandre LAFFONT, Régis LAGARDERE, Guy MANTOVANI, Sylvie MASAROTTI, Jean Charles MATHEY, Dominique MEHEUT, Monique MESSEGUE, Pascal NOBY, Patrick PASQUALI, Christiane PIETERS, Florian PINOS, Christian PONTAC, Cyril ROMERO, Serge ROQUES, Dominique ROUX, Jean-Jacques SAGANSAN, Marie-José SEYCHAL, Patrick SIMORRE, Jean Luc SILHERES, Yvette SLIVA, Cédric TERRIBLE (représente Michel TERRIBLE), André TOUGE, Catherine VILLADIEU, Didier WILLIAME

Absents excusés 7 : Josiane BIGOURDAN, Stéphanie BORDES, Annie DELAYE, Marc DE NALE, Joël DURREY, Gervais MOLAS, Gilles TERNIER

Procuration 5 : Josiane BIGOURDAN donne procuration à Alain BAQUE
Stéphanie BORDES donne procuration à Eric BALLESTER
Annie DELAYE donne procuration à Marie-José SEYCHAL
Marc DE NALE donne procuration à Michèle LAFFITTE
Gervais MOLAS donne procuration à Philippe DE GALARD

Secrétaire de séance : Jean Jacques SAGANSAN (Auxiliaire : Charlotte REGUENA)

Objet : Dotation de fonctionnement aux écoles 2024

Le Président propose au Conseil Communautaire la dotation aux écoles par élève comme suit :

Articles	Désignation	Dotation
6067	Fournitures scolaires	35,00
6574	Transports collectifs	10,50
	Voyages et déplacements	16,00
	Alimentation	0,50
	Affranchissement	0,30
	Subvention coopérative	2,70
Total	Total Fonctionnement	65,00

Versé sur la coopérative scolaire.

757 élèves sont concernés.

Les montants versés aux coopératives scolaires seront les suivants :

COOPERATIVES SCOLAIRES	MONTANT
MAUVEZIN PRIMAIRE	4260
MAUVEZIN MATERNELLE	2100
MONFORT	1560
SOLOMIAC	2010
SARRANT	540
SAINT CLAR	2910
TOURNECOUPE	1500
COLOGNE	3 150
SAINT GEORGES	540
ENCAUSSE	2430
MONBRUN	1710
TOTAL	22710

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve, à la majorité (*POUR* : 53 ; *ABSTENTION* : 1 ; *CONTRE* : 0), la proposition ci-dessus pour une dotation à 65 € par élève, dont une partie sera versée aux coopératives scolaires selon la répartition ci-dessus, le tout réparti comme suit :

Art.65748 (versement aux coopératives) : 22 710€

Art.6067 (fournitures scolaires) :26 495 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



**Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES**



EXTRAIT DU REGISTRE

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
BASTIDES DE LOMAGNE**

Délibération n° D-08042024-12

Séance du 8 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 8 Avril à 20h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 49 : Mesdames, Messieurs Éric BALLESTER, Alain BAQUE, Olivier BAX, Gilles BEGUE, Thierry BEGUE, Vincent BEGUE, Alain BERTHET, Patrick BET, Daniel CABASSY, Chantal CALAC, Claude CAPERAN, Christian CARDONA, Serge CETTOLO, Claire CHAUBET, Philippe DE GALARD, Linda DELDEBAT, Serge DIANA, Bénédicte DISCORS, Marceau DORBES, Michel FOURREAU, Pascal GOUGET, Nicolas GOULARD, Christophe LABORDE, Guy LACOURT, Michèle LAFFITTE, Alexandre LAFFONT, Régis LAGARDERE, Guy MANTOVANI, Sylvie MASAROTTI, Jean Charles MATHEY, Dominique MEHEUT, Monique MESSEGUE, Pascal NOBY, Patrick PASQUALI, Christiane PIETERS, Florian PINOS, Christian PONTAC, Cyril ROMERO, Serge ROQUES, Dominique ROUX, Jean-Jacques SAGANSAN, Marie-José SEYCHAL, Patrick SIMORRE, Jean Luc SILHERES, Yvette SLIVA, Cédric TARRIBLE (représente Michel TARRIBLE), André TOUGE, Catherine VILLADIEU, Didier WILLIAME

Absents excusés 7 : Josiane BIGOURDAN, Stéphanie BORDES, Annie DELAYE, Marc DE NALE, Joël DURREY, Gervais MOLAS, Gilles TERNIER

Procuration 5 : Josiane BIGOURDAN donne procuration à Alain BAQUE
Stéphanie BORDES donne procuration à Eric BALLESTER
Annie DELAYE donne procuration à Marie-José SEYCHAL
Marc DE NALE donne procuration à Michèle LAFFITTE
Gervais MOLAS donne procuration à Philippe DE GALARD

Secrétaire de séance : Jean Jacques SAGANSAN (Auxiliaire : Charlotte REGUENA)

Objet : Vote du budget 2024 - Budget Principal

Le Président présente à l'assemblée le budget principal de l'exercice 2024 :

Fonctionnement

Dépenses : 9 899 064.50 €
Recettes : 9 898 064.50 €

Investissement

Dépenses : 2 231 170.36 €
Recettes : 2 231 170.36 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le budget principal 2024 à la majorité (POUR : 52 ; ABSTENTION : 2 ; CONTRE : 0)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président, Jean Luc SILHERES

La Secrétaire de séance, Jean Jacques SAGANSAN

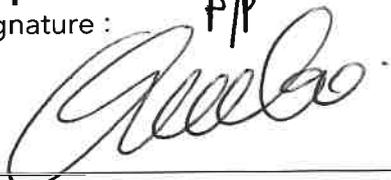
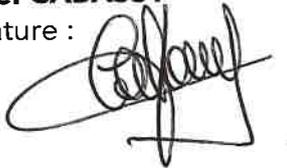
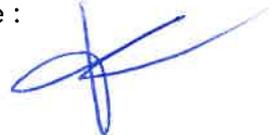


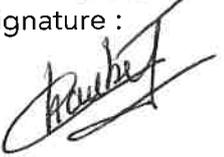
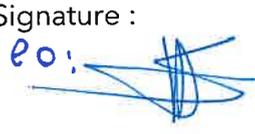
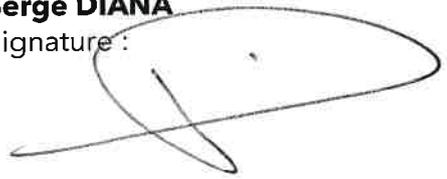
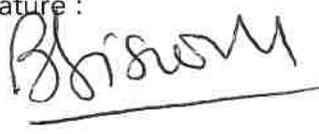
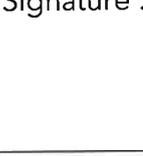
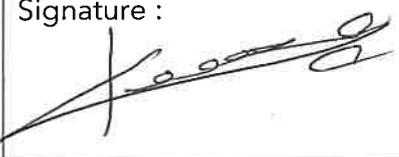
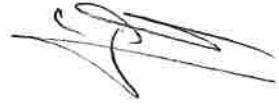
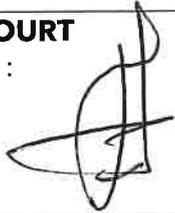
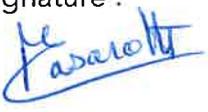
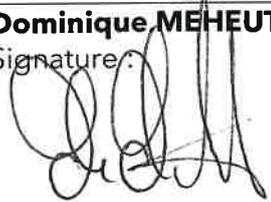
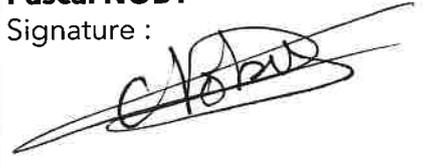
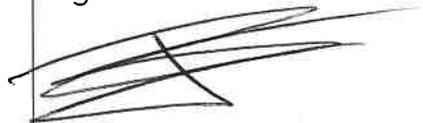


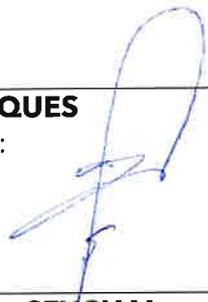
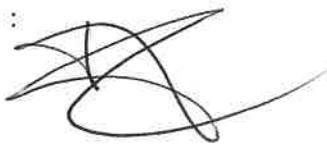
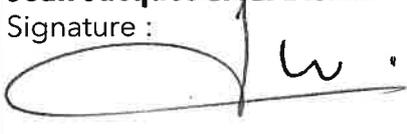
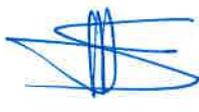
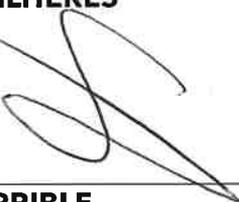
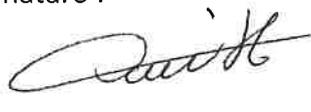
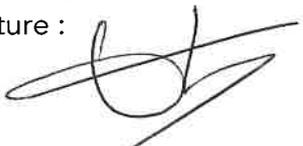
Communauté de Communes
BASTIDES DE LOMAGNE

BUDGET PRINCIPAL - BP 2024 ANNEXES - ARRETES ET SIGNATURE

<p>Présenté par le Président A Mauvezin, le 8 Avril 2024 Le Président,</p>  <p>Délibéré par le Conseil Communautaire réuni en Session ordinaire. A Mauvezin, le 8 Avril 2024</p> <p>Les membres du Conseil Communautaire,</p>	<p>Nombre de membres en exercice : Nombre de membres présents : Nombre de suffrages exprimés :</p> <p>VOTES Pour : Contre : Abstention :</p> <p>Date de la Convocation</p>	<p>56 49 54</p> <p>52 0 2</p> <p>27/03/24</p>
--	---	---

<p>Eric BALLESTER Signature :</p> 	<p>Alain BAQUE Signature :</p> 	<p>Olivier BAX Signature :</p> 
<p>Gilles BEGUE Signature :</p> 	<p>Thierry BEGUE Signature :</p> 	<p>Vincent BEGUE Signature :</p> 
<p>Alain BERTHET Signature :</p> 	<p>Patrick BET Signature :</p> 	<p>Josiane BIGOURDAN Signature :</p> 
<p>Stéphanie BORDES Signature :</p> 	<p>Daniel CABASSY Signature :</p> 	<p>Chantal CALAC Signature :</p> 
<p>Claude CAPERAN Signature :</p> 	<p>Christian CARDONA Signature :</p> 	<p>Serge CETTOLO Signature :</p> 

Claire CHAUBET Signature : 	Philippe DE GALARD Signature : 	Annie DELAYE Signature : 
Linda DELDEBAT Signature : 	Marc DE NALE Signature : 	Serge DIANA Signature : 
Bénédicte DISCORS Signature : 	Marceau DORBES Signature : 	Joël DURREY Signature : 
Michel FOURREAU Signature : 	Pascal GOUGET Signature : 	Nicolas GOULARD Signature : 
Christophe LABORDE Signature : 	Guy LACOURT Signature : 	Michèle LAFFITTE Signature : 
Alexandre LAFFONT Signature : 	Régis LAGARDERE Signature : 	Guy MANTOVANI Signature : 
Sylvie MASAROTTI Signature : 	Jean Charles MATHEY Signature : 	Dominique MEHEUT Signature : 
Monique MESSEGUE Signature : 	Gervais MOLAS PIP Signature : 	Pascal NOBY Signature : 
Patrick PASQUALI Signature : 	Christiane PIETERS Signature : 	Florian PINOS Signature : 

Christian PONTAC Signature : 	Cyril ROMERO Signature : 	Serge ROQUES Signature : 
Dominique ROUX Signature : 	Jean Jacques SAGANSAN Signature : 	Marie Jose SEYCHAL Signature : 
Jean Luc SILHERES Signature : 	Patrick SIMORRE Signature : 	Yvette SLIVA Signature : 
Michel TARRIBLE Signature : 	André TOUGE Signature : 	Catherine VILLADIEU Signature : 
Didier WILLIAME Signature : 	Gilles TERNIER Signature :	



EXTRAIT DU REGISTRE

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
BASTIDES DE LOMAGNE**

Délibération n° D-08042024-13

Séance du 8 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 8 Avril à 20h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 49 : Mesdames, Messieurs Éric BALLESTER, Alain BAQUE, Olivier BAX, Gilles BEGUE, Thierry BEGUE, Vincent BEGUE, Alain BERTHET, Patrick BET, Daniel CABASSY, Chantal CALAC, Claude CAPERAN, Christian CARDONA, Serge CETTOLO, Claire CHAUBET, Philippe DE GALARD, Linda DELDEBAT, Serge DIANA, Bénédicte DISCORS, Marceau DORBES, Michel FOURREAU, Pascal GOUGET, Nicolas GOULARD, Christophe LABORDE, Guy LACOURT, Michèle LAFFITTE, Alexandre LAFFONT, Régis LAGARDERE, Guy MANTOVANI, Sylvie MASAROTTI, Jean Charles MATHEY, Dominique MEHEUT, Monique MESSEGUE, Pascal NOBY, Patrick PASQUALI, Christiane PIETERS, Florian PINOS, Christian PONTAC, Cyril ROMERO, Serge ROQUES, Dominique ROUX, Jean-Jacques SAGANSAN, Marie-José SEYCHAL, Patrick SIMORRE, Jean Luc SILHERES, Yvette SLIVA, Cédric TARRIBLE (représente Michel TARRIBLE), André TOUGE, Catherine VILLADIEU, Didier WILLIAME

Absents excusés 7 : Josiane BIGOURDAN, Stéphanie BORDES, Annie DELAYE, Marc DE NALE, Joël DURREY, Gervais MOLAS, Gilles TERNIER

Procuration 5 : Josiane BIGOURDAN donne procuration à Alain BAQUE
Stéphanie BORDES donne procuration à Eric BALLESTER
Annie DELAYE donne procuration à Marie-José SEYCHAL
Marc DE NALE donne procuration à Michèle LAFFITTE
Gervais MOLAS donne procuration à Philippe DE GALARD

Secrétaire de séance : Jean Jacques SAGANSAN (Auxiliaire : Charlotte REGUENA)

Objet : Vote du budget 2024 - Budget Assainissement

Le Président présente à l'assemblée le budget Assainissement de l'exercice 2024 :

Fonctionnement

Dépenses : 682 023.93 €

Recettes : 682 023.93 €

Investissement

Dépenses : 4 122 368.05 €

Recettes : 4 122 368.05 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le budget Assainissement 2024 à la majorité (POUR : 53 ; ABSTENTION : 1 ; CONTRE : 0).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.**Pour extrait conforme,****Le Président, Jean Luc SILHERES**

La Secrétaire de séance, Jean Jacques SAGANSAN

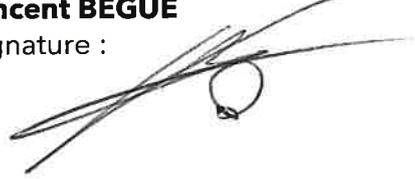
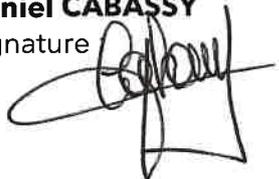


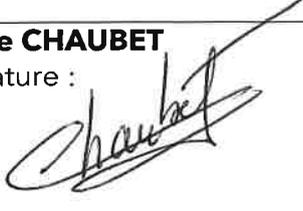
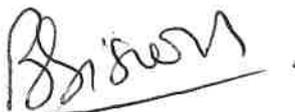
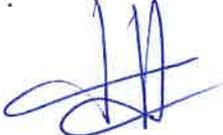
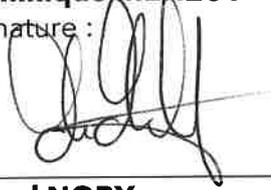
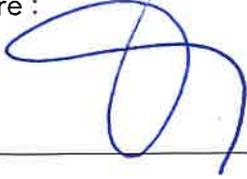


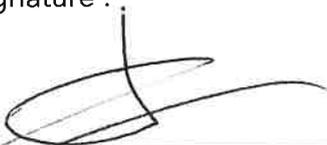
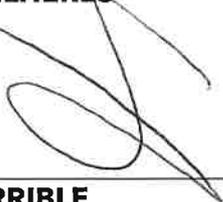
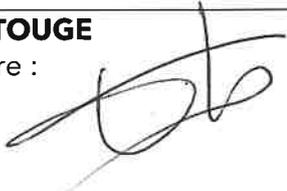
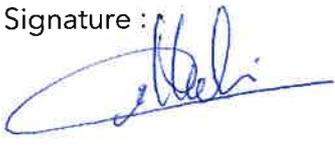
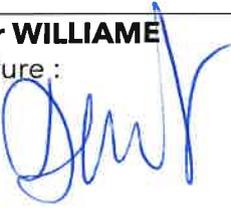
Communauté de Communes
BASTIDES DE LOMAGNE

BUDGET ASSAINISSEMENT - BP 2024 ANNEXES - ARRETES ET SIGNATURE

<p>Présenté par le Président A Mauvezin, le 8 Avril 2024 Le Président,</p>  <p>Délibéré par le Conseil Communautaire réuni en Session ordinaire. A Mauvezin, le 8 Avril 2024</p> <p>Les membres du Conseil Communautaire,</p>	<p>Nombre de membres en exercice : Nombre de membres présents : Nombre de suffrages exprimés :</p> <p>VOTES Pour : Contre : Abstention :</p> <p>Date de la Convocation</p>	<p>56 49 54</p> <p>53 0 1</p> <p>27/03/24</p>
--	---	---

<p>Eric BALLESTER Signature :</p> 	<p>Alain BAQUE Signature :</p> 	<p>Olivier BAX Signature :</p> 
<p>Gilles BEGUE Signature :</p> 	<p>Thierry BEGUE Signature :</p> 	<p>Vincent BEGUE Signature :</p> 
<p>Alain BERTHET Signature :</p> 	<p>Patrick BET Signature :</p> 	<p>Josiane BIGOURDAN Signature :</p> <p>PIP</p> 
<p>Stéphanie BORDES Signature :</p> <p>PIP</p> 	<p>Daniel CABASSY Signature :</p> 	<p>Chantal CALAC Signature :</p> 
<p>Claude CAPERAN Signature :</p> 	<p>Christian CARDONA Signature :</p> 	<p>Serge CETTOLO Signature :</p> 

Claire CHAUBET Signature : 	Philippe DE GALARD Signature : 	Annie DELAYE Signature : 
Linda DELDEBAT Signature : 	Marc DE NALE Signature : 	Serge DIANA Signature : 
Bénédicte DISCORS Signature : 	Marceau DORBES Signature : 	Joël DURREY Signature : 
Michel FOURREAU Signature : 	Pascal GOUGET Signature : 	Nicolas GOULARD Signature : 
Christophe LABORDE Signature : 	Guy LACOURT Signature : 	Michèle LAFFITTE Signature : 
Alexandre LAFFONT Signature : 	Régis LAGARDERE Signature : 	Guy MANTOVANI Signature : 
Sylvie MASAROTTI Signature : 	Jean Charles MATHEY Signature : 	Dominique MEHEUT Signature : 
Monique MESSEGUE Signature : 	Gervais MOLAS Signature : 	Pascal NOBY Signature : 
Patrick PASQUALI Signature : 	Christiane PIETERS Signature : 	Florian PINOS Signature : 

Christian PONTAC Signature : 	Cyril ROMERO Signature : 	Serge ROQUES Signature : 
Dominique ROUX Signature : 	Jean Jacques SAGANSAN Signature : 	Marie Jose SEYCHAL Signature : 
Jean Luc SILHERES Signature : 	Patrick SIMORRE Signature : 	Yvette SLIVA Signature : 
Michel TARRIBLE Signature : 	André TOUGE Signature : 	Catherine VILLADIEU Signature : 
Didier WILLIAME Signature : 	Gilles TERNIER Signature :	



EXTRAIT DU REGISTRE

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
BASTIDES DE LOMAGNE**

Délibération n° D-08042024-14

Séance du 8 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 8 Avril à 20h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 49 : Mesdames, Messieurs Éric BALLESTER, Alain BAQUE, Olivier BAX, Gilles BEGUE, Thierry BEGUE, Vincent BEGUE, Alain BERTHET, Patrick BET, Daniel CABASSY, Chantal CALAC, Claude CAPERAN, Christian CARDONA, Serge CETTOLO, Claire CHAUBET, Philippe DE GALARD, Linda DELDEBAT, Serge DIANA, Bénédicte DISCORS, Marceau DORBES, Michel FOURREAU, Pascal GOUGET, Nicolas GOULARD, Christophe LABORDE, Guy LACOURT, Michèle LAFFITTE, Alexandre LAFFONT, Régis LAGARDERE, Guy MANTOVANI, Sylvie MASAROTTI, Jean Charles MATHEY, Dominique MEHEUT, Monique MESSEGUE, Pascal NOBY, Patrick PASQUALI, Christiane PIETERS, Florian PINOS, Christian PONTAC, Cyril ROMERO, Serge ROQUES, Dominique ROUX, Jean-Jacques SAGANSAN, Marie-José SEYCHAL, Patrick SIMORRE, Jean Luc SILHERES, Yvette SLIVA, Cédric TARRIBLE (représente Michel TARRIBLE), André TOUGE, Catherine VILLADIEU, Didier WILLIAME

Absents excusés 7 : Josiane BIGOURDAN, Stéphanie BORDES, Annie DELAYE, Marc DE NALE, Joël DURREY, Gervais MOLAS, Gilles TERNIER

Procuration 5 : Josiane BIGOURDAN donne procuration à Alain BAQUE
Stéphanie BORDES donne procuration à Eric BALLESTER
Annie DELAYE donne procuration à Marie-José SEYCHAL
Marc DE NALE donne procuration à Michèle LAFFITTE
Gervais MOLAS donne procuration à Philippe DE GALARD

Secrétaire de séance : Jean Jacques SAGANSAN (Auxiliaire : Charlotte REGUENA)

Objet : Vote du budget 2024 - Budget Bâtiments d'Entreprises

Le Président présente à l'assemblée le budget Bâtiments d'Entreprises de l'exercice 2024 :

Fonctionnement

Dépenses : 59 870.55 €
Recettes : 59 870.55 €

Investissement

Dépenses : 62 263.76 €
Recettes : 62 263.76 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le budget Bâtiments d'Entreprises 2024 à la majorité (POUR : 53 ; ABSTENTION : 1 ; CONTRE : 0).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président, Jean Luc SILHERES

La Secrétaire de séance, Jean Jacques SAGANSAN



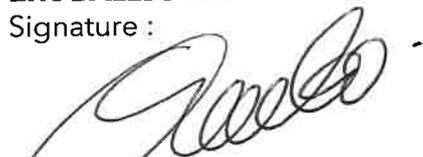
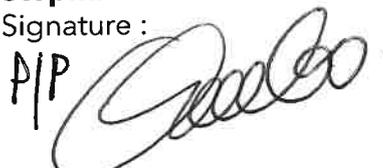
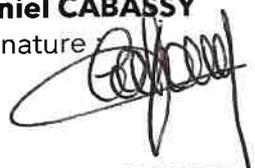
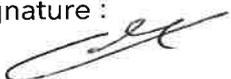
(Signature)

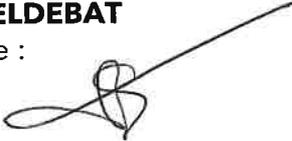
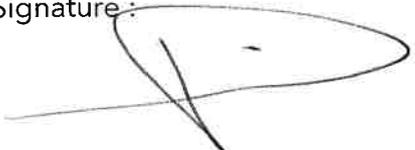
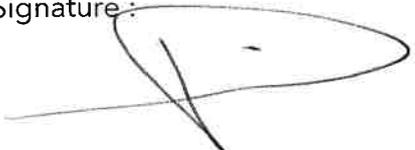
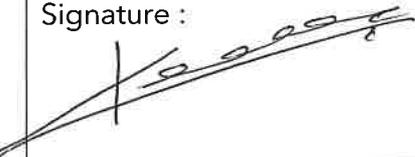
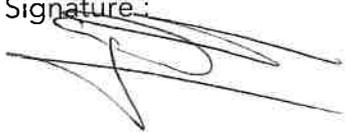
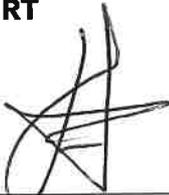
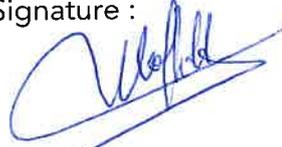
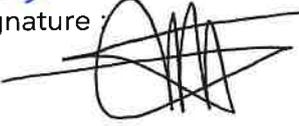
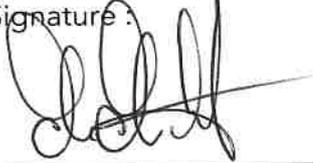
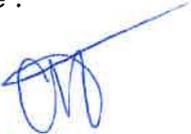
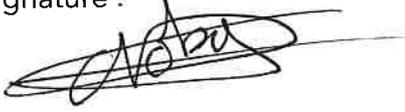
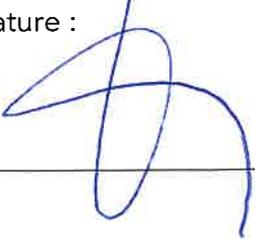
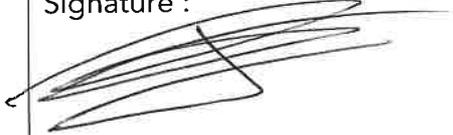


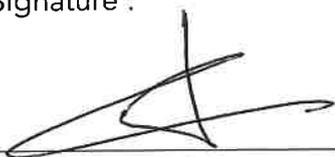
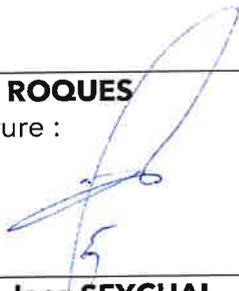
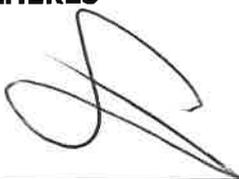
Communauté de Communes
BASTIDES DE LOMAGNE

BUDGET BÂTIMENT D'ENTREPRISES - BP 2024 ANNEXES - ARRETES ET SIGNATURE

<p>Présenté par le Président A Mauvezin, le 8 Avril 2024 Le Président,</p>  <p>Délibéré par le Conseil Communautaire réuni en Session ordinaire. A Mauvezin, le 8 Avril 2024</p> <p>Les membres du Conseil Communautaire,</p>	<p>Nombre de membres en exercice : Nombre de membres présents : Nombre de suffrages exprimés :</p> <p>VOTES Pour : Contre : Abstention :</p> <p>Date de la Convocation</p>	<p>56 49 54</p> <p>53 0 1</p> <p>27/03/24</p>
--	---	---

<p>Eric BALLESTER Signature :</p> 	<p>Alain BAQUE Signature :</p> 	<p>Olivier BAX Signature :</p> 
<p>Gilles BEGUE Signature :</p> 	<p>Thierry BEGUE Signature :</p> 	<p>Vincent BEGUE Signature :</p> 
<p>Alain BERTHET Signature :</p> 	<p>Patrick BET Signature :</p> 	<p>Josiane BIGOURDAN Signature :</p> 
<p>Stéphanie BORDES Signature :</p> <p>PIP</p> 	<p>Daniel CABASSY Signature :</p> 	<p>Chantal CALAC Signature :</p> 
<p>Claude CAPERAN Signature :</p> 	<p>Christian CARDONA Signature :</p> 	<p>Serge CETTOLO Signature :</p> 

Claire CHAUBET Signature : 	Philippe DE GALARD Signature : 	Annie DELAYE Signature : 
Linda DELDEBAT Signature : 	Marc DE NALE Signature : 	Serge DIANA Signature : 
Bénédicte DISCORS Signature : 	Marceau DORBES Signature : 	Joël DURREY Signature : 
Michel FOURREAU Signature : 	Pascal GOUGET Signature : 	Nicolas GOULARD Signature : 
Christophe LABORDE Signature : 	Guy LACOURT Signature : 	Michèle LAFFITTE Signature : 
Alexandre LAFFONT Signature : 	Régis LAGARDERE Signature : 	Guy MANTOVANI Signature : 
Sylvie MASAROTTI Signature : 	Jean Charles MATHEY Signature : 	Dominique MEHEUT Signature : 
Monique MESSEGUE Signature : 	Gervais MOLAS PIP Signature : 	Pascal NOBY Signature : 
Patrick PASQUALI Signature : 	Christiane PIETERS Signature : 	Florian PINOS Signature : 

Christian PONTAC Signature : 	Cyril ROMERO Signature : 	Serge ROQUES Signature : 
Dominique ROUX Signature : 	Jean Jacques SAGANSAN Signature : 	Marie Jose SEYCHAL Signature : 
Jean Luc SILHERES Signature : 	Patrick SIMORRE Signature : 	Yvette SLIVA Signature : 
Michel TARRIBLE Signature : 	André TOUGE Signature : 	Catherine VILLADIEU Signature : 
Didier WILLIAME Signature : 	Gilles TERNIER Signature :	



EXTRAIT DU REGISTRE

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
BASTIDES DE LOMAGNE**

Délibération n° D-08042024-15

Séance du 8 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 8 Avril à 20h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 49 : Mesdames, Messieurs Éric BALLESTER, Alain BAQUE, Olivier BAX, Gilles BEGUE, Thierry BEGUE, Vincent BEGUE, Alain BERTHET, Patrick BET, Daniel CABASSY, Chantal CALAC, Claude CAPERAN, Christian CARDONA, Serge CETTOLO, Claire CHAUBET, Philippe DE GALARD, Linda DELDEBAT, Serge DIANA, Bénédicte DISCORS, Marceau DORBES, Michel FOURREAU, Pascal GOUGET, Nicolas GOULARD, Christophe LABORDE, Guy LACOURT, Michèle LAFFITTE, Alexandre LAFFONT, Régis LAGARDERE, Guy MANTOVANI, Sylvie MASAROTTI, Jean Charles MATHEY, Dominique MEHEUT, Monique MESSEGUE, Pascal NOBY, Patrick PASQUALI, Christiane PIETERS, Florian PINOS, Christian PONTAC, Cyril ROMERO, Serge ROQUES, Dominique ROUX, Jean-Jacques SAGANSAN, Marie-José SEYCHAL, Patrick SIMORRE, Jean Luc SILHERES, Yvette SLIVA, Cédric TARRIBLE (représente Michel TARRIBLE), André TOUGE, Catherine VILLADIEU, Didier WILLIAME

Absents excusés 7 : Josiane BIGOURDAN, Stéphanie BORDES, Annie DELAYE, Marc DE NALE, Joël DURREY, Gervais MOLAS, Gilles TERNIER

Procuration 5 : Josiane BIGOURDAN donne procuration à Alain BAQUE
Stéphanie BORDES donne procuration à Eric BALLESTER
Annie DELAYE donne procuration à Marie-José SEYCHAL
Marc DE NALE donne procuration à Michèle LAFFITTE
Gervais MOLAS donne procuration à Philippe DE GALARD

Secrétaire de séance : Jean Jacques SAGANSAN (Auxiliaire : Charlotte REGUENA)

Objet : Vote du budget 2024 - Budget ZAE Bastides de Lomagne

Le Président présente à l'assemblée le budget ZAE Bastides de Lomagne de l'exercice 2024 :

Fonctionnement

Dépenses : 1 271 473.00 €

Recettes : 1 271 473.00 €

Investissement

Dépenses : 1 048 962.36 €

Recettes : 1 048 962.36 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le budget ZAE Bastides de Lomagne 2024 à la majorité (POUR : 53 ; ABSTENTION : 1 ; CONTRE : 0).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.**Pour extrait conforme,****Le Président, Jean Luc SILHERES**

La Secrétaire de séance, Jean Jacques SAGANSAN

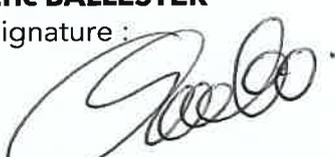
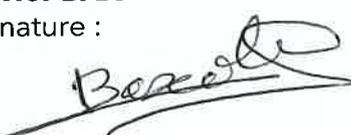
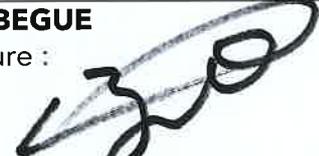
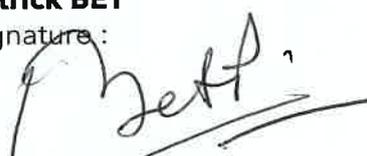
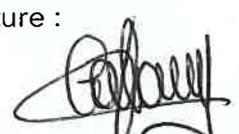
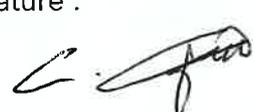
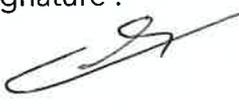


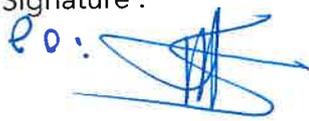
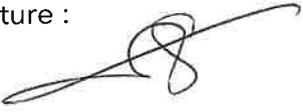
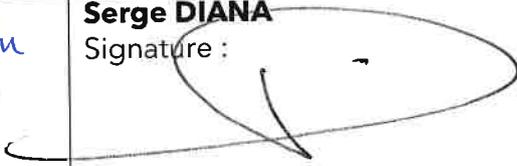
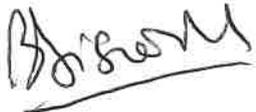
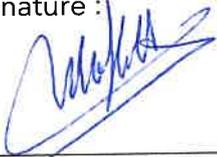
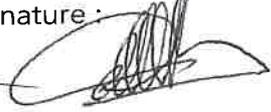
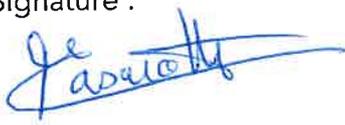
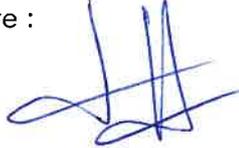
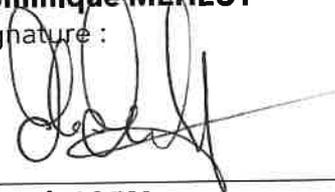
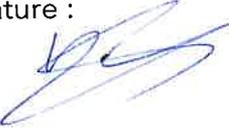
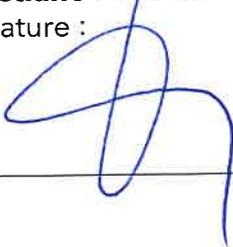
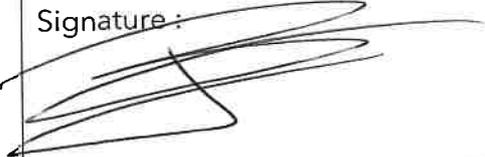


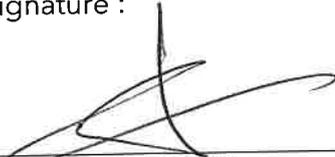
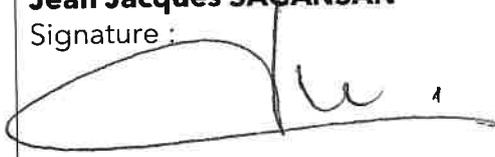
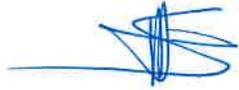
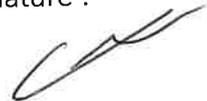
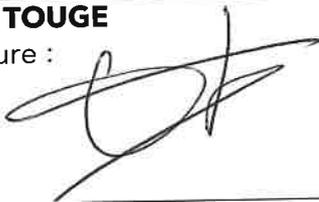
Communauté de Communes
BASTIDES DE LOMAGNE

BUDGET ZAE BASTIDES DE LOMAGNE BP 2024 ANNEXES - ARRETES ET SIGNATURE

<p>Présenté par le Président A Mauvezin, le 8 Avril 2024 Le Président,</p>  <p>Délibéré par le Conseil Communautaire réuni en Session ordinaire. A Mauvezin, le 8 Avril 2024</p> <p>Les membres du Conseil Communautaire,</p>	<p>Nombre de membres en exercice : Nombre de membres présents : Nombre de suffrages exprimés :</p> <p>VOTES Pour : Contre : Abstention :</p> <p>Date de la Convocation</p>	<p>56 49 54</p> <p>53 0 1</p> <p>27/03/24</p>
--	---	---

<p>Eric BALLESTER Signature :</p> 	<p>Alain BAQUE Signature :</p> 	<p>Olivier BAX Signature :</p> 
<p>Gilles BEGUE Signature :</p> 	<p>Thierry BEGUE Signature :</p> 	<p>Vincent BEGUE Signature :</p> 
<p>Alain BERTHET Signature :</p> 	<p>Patrick BET Signature :</p> 	<p>Josiane BIGOURDAN Signature :</p> 
<p>Stéphanie BORDES Signature :</p> 	<p>Daniël CABASSY Signature :</p> 	<p>Chantal CALAC Signature :</p> 
<p>Claude CAPERAN Signature :</p> 	<p>Christian CARDONA Signature :</p> 	<p>Serge CETTOLO Signature :</p> 

Claire CHAUBET Signature : 	Philippe DE GALARD Signature : 	Annie DELAYE Signature : 
Linda DELDEBAT Signature : 	Marc DE NALE Signature : <i>so vaccination</i> 	Serge DIANA Signature : 
Bénédicte DISCORS Signature : 	Marceau DORBES Signature : 	Joël DURREY Signature :
Michel FOURREAU Signature : 	Pascal GOUGET Signature : 	Nicolas GOULARD Signature : 
Christophe LABORDE Signature : 	Guy LACOURT Signature : 	Michèle LAFFITTE Signature : 
Alexandre LAFFONT Signature : 	Régis LAGARDERE Signature : 	Guy MANTOVANI Signature : 
Sylvie MASAROTTI Signature : 	Jean Charles MATHEY Signature : 	Dominique MEHEUT Signature : 
Monique MESSEGUE Signature : 	Gervais MOLAS <i>PIP</i> Signature : 	Pascal NOBY Signature : 
Patrick PASQUALI Signature : 	Christiane PIETERS Signature : 	Florian PINOS Signature : 

Christian PONTAC Signature : 	Cyril ROMERO Signature : 	Serge ROQUES Signature : 
Dominique ROUX Signature : 	Jean Jacques SAGANSAN Signature : 	Marie Jose SEYCHAL Signature : 
Jean Luc SILHERES Signature : 	Patrick SIMORRE Signature : 	Yvette SLIVA Signature : 
Michel TARRIBLE Signature : 	André TOUGE Signature : 	Catherine VILLADIEU Signature : 
Didier WILLIAME Signature : 	Gilles TERNIER Signature : 